



Département de la Seine-Maritime

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire, suite à une convocation faite le dix neuf mars deux mille dix.

Présents :

M. WEISS Jean-Claude, Maire
M. MORISSE Christian, Mme LIANDRAT Catherine, M. CHEVIN André,
Mme BEAUDOIN-VAUCELLE Fabienne, Mme GUIRAND Patricia,
M. GUÉGADEN Yves, Adjoint
M. HAUCHARD Christian, Mme MOULARD Martine, M. PICHON Patrice, Mme
CHRISTOPHE Marie-France, M. RIGAUD Jean-Philippe, Mme COLÉ Valérie,
Mme LÔPITAUX Michèle, M. OURSEL Sylvain, Mme DÉHAIS Catherine,
M. CZELAJ Alain, Mme AMAROUCHE Farida, Mme OURSEL Christelle (arrivée
à 19h00), M. EL OUARDI Mohamed, M. PATIN Jean-Louis, Mme LECOURTOIS
Marie-Odile, Mme L'ANTOINE Patricia, M. CHAGRAOUI Anisse.

Procurations :

Mme LOISON Marie-Françoise	à	Mme LIANDRAT Catherine
M. LE COQ Sébastien	à	M. MORISSE Christian
M. LOISEL Hervé	à	Mme LECOURTOIS Marie-Odile

Absents : M. BOULANGER Samuel, Mme DUVAL Hélène

* * *

Date d'affichage : 26 Mars 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

N° 1 – SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur CHAGRAOUI est désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Monsieur LEBOURG, Directeur Général des Services et de Madame LANGRENÉ-PRUDHOMME, Responsable des Services Généraux.

**N° 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Le procès-verbal de la séance du 04 Février 2010 est approuvé à l'unanimité.

N° 3 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Les décisions sont adoptées.

Il est précisé à Monsieur CZELAJ que l'une des décisions du 1^{er} mars (Société CALLIA CONSEIL : 4 090,32 €) concerne une assistance juridique dans le cadre du montage d'un dossier de mise en concurrence. En effet, la Municipalité envisage qu'il puisse lui être mis à disposition, à titre gratuit, un véhicule publicitaire ; avant toute présentation du projet en commission municipale, il convient de s'assurer de sa faisabilité juridique et des modalités de mise en concurrence des entreprises susceptibles de fournir ledit véhicule.

**N° 4 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION de CIRCULATION du 03 FEVRIER 2010**

Présents :

MM. MORISSE, CHEVIN, HAUCHARD, CZELAJ,
Mmes GUIRAND, CHRISTOPHE
MM. MOREAU, BOUILLON
M. VIEILLOT, BELLONCLE, Mme TROADEC, membres des Assises

Monsieur MORISSE ouvre la commission en remerciant les membres des Assises pour leur présence et le travail accompli. Il développe ensuite avec Monsieur BOUILLON les deux thèmes suivants : Déplacement en Ville et transports à la demande, en préface aux affaires de circulation.

I - DÉPLACEMENT EN VILLE :

Monsieur MORISSE rappelle les grandes lignes du projet :

- Amélioration des arrêts de bus existants, l'idée étant d'équiper, dans la mesure du possible, chaque arrêt d'un Totem et d'un abri bus avec soit un banc, soit un fauteuil.
- Création de nouveaux arrêts toujours équipés d'abribus avec totem, de bancs ou de fauteuil, suite à l'inventaire et au diagnostic réalisés par les membres des assises, en collaboration avec les services techniques et les services généraux de la Ville.
- Mise en place de bancs dans la ville, pour faciliter le déplacement piéton, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

- Continuation des créations de pistes cyclables en corrélation avec le plan local d'urbanisme, voir plus en fonction des projets de réhabilitation de quartiers.

Monsieur BOUILLON présente le projet d'aménagement d'arrêt de bus avec la mise en place de mobilier urbain qui se décompose en 4 axes comme précisé dans le tableau ci-après :

Abribus existants	Abribus à créer	Arrêts bus existants avec fauteuil	Bancs seuls
Sortie Nord	Taxiphone	Tamaris	Eglise cimetière (1)
Châtaigniers	Cimetière	Mûriers (1)	Centre ville/cimetière (3)
Cèdres	Schweitzer (1)	Mûriers (2)	Rue Maridor/Edmond de Lillers (1)
Place Pasteur	Schweitzer (2)	Place des Marronniers	Place Pasteur/Avenue Pasteur (2))
Place des Marronniers	Place Normandie (1)	Poste (1)	Place Cadeau/République/Messenger/Claude Bernard/Carrefour Market (4)
Hôtel de Ville	Place Normandie (2)	Poste (2)	Rue Coty (1)
Place de la Libération	Champ de Foire	Bizet	Rue Hélène Boucher (1)
Le Béguinage	Les Sapins	Hélène Boucher (1)	Rue Fontaineval (1)
Résidence du Val (1)	Debussy	Hélène Boucher (2)	Rue André Gide (2)
Les Haies	Robert Lebas	MAPA	Face Ecole Roux (1)
Rue Maryse Bastié	Réservoir	Maryse Bastié	
La Forge Beauregard	Hélène Boucher	Troënes	
Les Lauriers	Cocteau	Fontaineval	
Coup de Frein	André Gide	Berlioz	
Les Acres	Saint Saëns	Lulli	
La Mare aux Criquets	Ecole Roux	Ecole J.de la Fontaine	
Messenger 1	Eglise	Béguinage	
Messenger 2	Cadeau (1)	Hirondelles	
Edmond de Lillers Pétanque	Cadeau (2)	Résidence du Val (2)	
Rue Jean Maridor Calmette	Virmontois (x2)	Emmaüs	
	Gabriel Fauré		
Rue Henri Dunant	Le Haut		
Carrefour Market			
Petite Campagne			
Denis Papin			
TOTAL : 24	TOTAL : 23	TOTAL : 20	TOTAL : 17

Quelques remarques sont apportées sur ce projet :

- Il n'y a pas de bancs prévus dans la montée du Bois du Parc ; (vérifier qu'il en existe bien et s'assurer de leur bon état).
- Signaler les abribus équipés d'un plan ville (point info, couleur différente ...).
- L'implantation sur le terrain des bancs, abribus et autres équipements devra être validée par une commission spécifique « Politique de la Ville / Travaux » associée aux membres des Assises et aux services de la ville concernés compte tenu des différentes contraintes connues de chacun.
- Le modèle d'abribus, dans un souci d'action pérenne et de développement durable, sera choisi de manière à être le moins sensible possible aux actes de vandalisme. On évitera ainsi les fermetures latérales en verre. Il est proposé, lorsque la disposition le permettra, de mettre en place des haies brise-vents.

- Qu'en est-il du traitement de la rue Claude Bernard dans le cadre des déplacements doux ? Prévu au BP 2010.
- Il est demandé que l'arrêté général de stationnement soit mis à jour.

La Commission est favorable à ce projet sous réserve de prise en compte des remarques précitées. Les membres des Assises font part de leur satisfaction quant au rendu de cette première étape.

II – TRANSPORT À LA DEMANDE :

Monsieur MORISSE résume le rapport rédigé par Madame AOUIDET, **95 % de satisfaction**. Il est donc « urgent d'attendre et surtout de ne rien changer ! ».

Une petite ombre marginale cependant : appel uniquement la veille pour le lendemain, ce qui semble poser problème.

Monsieur MORISSE a donc négocié avec le prestataire et obtenu les résultats suivants :

- Pour un transport le matin, appel avant 17 h la veille,
- Pour un transport l'après-midi, appel le matin avant 11 h
- En cas d'urgence (raison médicale), intégration sans délai dans le circuit.

Il paraît important aux membres de la commission de renforcer la communication sur le fonctionnement du transport à la demande. Action à voir avec le service Communication de la Ville.

Monsieur MORISSE fait ensuite le bilan de fréquentation :

- Circuits classiques / hausse de + 13,40 %
- A la demande / légère baisse de 0,70 % due notamment aux conditions météorologiques de ces derniers mois.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUITE À LA COMMISSION DU 22 OCTOBRE 2009 :

DEMANDES	OBSERVATIONS
- Stationnement alterné partie haute rue des Marronniers	Réunion publique à programmer
- Problème de visibilité (Chopin/Saint Saëns) ainsi que le giratoire des Acres et îlot Nicolas Poussin/Anatole France	Négociation Espaces Verts
- Rue Drake : Favoriser le croisement des véhicules	Intervention entreprise courant février
- Rue Paul Cézanne : créer un îlot pour réduire la vitesse des véhicules.	Riverains satisfaits – Mise en place d'un îlot définitif après le vote du budget.
- Parking du Champ de Foire : marquage et mise en place de potelets	Intervention de l'entreprise dans le courant du mois de février
- Avenue de la République/Pasteur : modification du carrefour	Courant février
- Mise en place de contrôleurs de vitesse	En attente vote du budget
- Marquage allée des Cèdres	Fait
- Marquage stationnement Alexandre André	Courant février
- Marquage « place pour handicapé » à la Chaumière	Fait
- Modification de l'entrée agglomération route du Mesnil	Fait – Possibilité de mettre 70 km/h jusqu'aux jardins familiaux. Dans ce cas, prendre un arrêté municipal

DEMANDES	OBSERVATIONS
- Bande jaune de la place Pasteur au Stade des Cités	Fait
- Ilot rue des Marronniers et place des Marronniers	Mise en place d'un îlot provisoire : à faire
- Retrait d'un panneau allée du Béguinage	Fait
- Remplacement du mât éclairage Résidence Henri Dunant	Bon de commande envoyé. Relance faite auprès de l'entreprise.

CIRCULATION :

Point sur les demandes et les observations :

DEMANDES	OBSERVATIONS
- Emplacement du Totem à l'entrée de la ville	Mise en place du totem au niveau de P. Saunier
- La friterie de la Gare nous demande la mise en place d'un emplacement réservé.	Avis favorable
- Un emplacement pour handicapé rue Marcel Legrand	Avis favorable
- Madame GEFFRAY et ses voisins demandent la possibilité de mettre une bande jaune face aux entrées de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny.	M. MORISSE prendra RV avec cette personne.
- Monsieur MOTTE et ses voisins demandent la création de places de parking face aux logements 31-33-35 et 37 allée des Pommiers (parcelle AF 356 appartenant à la ville) idem à l'allée des Cépées.	Avis favorable. M. MORISSE doit organiser une rencontre avec les demandeurs.
- Madame DURAND – 57, rue Alexandre André, demande le marquage d'une place handicapé devant son domicile	Avis favorable
- Monsieur MAINGOT, allée du Mont à Lardier, demande la mise en place d'un sens interdit derrière son domicile à l'entrée du chemin forestier.	Mettre en place un panneau interdisant l'accès aux vélomoteurs.
- Demande de Madame BUQUET, 22, rue Emile Zola, pour un emplacement pour handicapé.	Avis favorable

DIVERS :

DEMANDES	OBSERVATIONS
Création de places de stationnement au niveau de la Mairie	Avis favorable de la Commission
L'entrée de l'agglomération a été modifiée route du Mesnil.	Mettre un article dans le Gravenchon Info pour en informer les usagers.
Taille de haies	Envoyer un courrier aux habitants du 2 et 4 rue Casimir Delavigne pour qu'ils effectuent la taille de leur haie.
Epave d'un véhicule rue Scheer au n°1	Contacteur la Police Intercommunale pour que soit constatée la présence de ce véhicule.

Ce compte rendu présenté par Monsieur MORISSE est adopté.

**N° 5 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION des AFFAIRES SCOLAIRES et JEUNESSE
du 22 FEVRIER 2010**

Présents :

Mmes BEAUDOIN VAUCELLE, LOISON, CHRISTOPHE, COLÉ, DÉHAIS,
MOULARD, OURSEL, L'ANTOINE
MM. MORISSE, CHEVIN, RIGAUD,
Mme LANGRENÉ-PRUDHOMME, M.MOREAU

Absentes excusées : MMES LÔPITAUX, LECOURTOIS

I – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

	Structure	Versement au titre de 2009	Demande 2010	Proposition élu + chef de service	Avis Commission
CONTRAT EDUCATIF LOCAL	CONTRAT EDUCATIF LOCAL				
	ARCADE	43 336,00	44 665,00	44 665,00	44 665,00
	CSG	17 595,00	18 360,00	18 360,00	18 360,00
	DRAM' BAKUS	11 565,00	11 565,00	10 000,00	10 000,00
	EXPRESSIONS	6 000,00	10 727,85	6 000,00	6000,00
	Sous total CEL	78 496,00	85 317,85	79 025,00	79 025,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE				
	FCPE	230,00	350,00	230,00	230,00
	PEEP	230,00	230,00	230,00	230,00
	Association Partage	400,00	10 jeunes x 40€	400,00	400,00
	CFA BTP HTE NORMANDIE	120,00	8 jeunes	320,00	320,00
	Maison familiale Vimoutiers	40,00	Pas de demande	0,00	0,00
	CFA Risle-Seine	80,00	2 jeunes	80,00	80,00
	Lycée Pierre et Marie Curie	100,00	Pas de demande	0,00	Si demande ultérieure, elle sera refusée, car hors délai
	Ecole multisports	400,00	Pas de demande	0,00	Voir en commission « sport » s'il y a eu demande
	Coop. P. Campagne PAE	285,00	4 cl x 95€ / cl	380,00	380,00
	Coop. Dufy PAE	285,00	Pas de demande	0,00	0,00
	Coop. La Fontaine PAE	285,00	4 cl x 95€ / cl	380,00	380,00
	Coop. Péguy maternelle PAE	285,00	4 cl x 95€ / cl	380,00	380,00
	Coop. Curie PAE	475,00	5 cl x 95€/cl	475,00	475,00
	Coop. Curie projet poney	340,00	425,00	340,00	340,00
	Coop. Péguy élém PAE	570,00	6 cl x 95€/cl	570,00	570,00
	Coop. Roux PAE	760,00	8 cl x 95€/cl	760,00	760,00
	Coop Schweitzer PAE	475,00	5 cl x 95€/cl	475,00	475,00
	Coop Schweitzer école monde	300,00	Pas de demande	0,00	0,00
	Sous total budget pour scolaire	5 660,00	5 140,00	5 020,00	5 020,00
TOTAL	84 156,00	90 457,85	84 045,00	84 045,00	

L'augmentation du montant des demandes de l'ARCADE et du CSG correspond à la revalorisation des salaires.

Madame BEAUDOIN VAUCELLE propose de plafonner à 10 000 Euros le montant de la subvention allouée à Dram'Bakus, association lillebonnaise, afin de rester dans une enveloppe budgétaire globale raisonnable.

En ce qui concerne Expressions, l'augmentation s'explique par l'accroissement du nombre d'heures d'activité prises en charge par l'association. En effet, de janvier à juin 2009, l'animatrice était affectée en maternelle, et effectuait pour partie de la surveillance en cantine rémunérée par la Ville (et non par Expressions) ; depuis septembre 2009, l'intervenante dispense son activité en élémentaire, pendant 1h45, sans surveillance de cantine. Néanmoins, la subvention demandée paraît excessive, et il est proposé de limiter son montant à 6 000 Euros.

Madame L'ANTOINE indique qu'il conviendra d'avertir très rapidement les intervenants concernés, de manière à ce qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour pallier à la réduction de leur nombre d'heures de travail à la rentrée.

Monsieur RIGAUD souhaite savoir s'il est possible de répartir l'effort entre toutes les associations, y compris le CSG et l'ARCADE.

Madame BEAUDOIN-VAUCELLE précise que la répartition de la somme entre les quatre associations pourra éventuellement être réaménagée, en fonction du positionnement du collège sur la poursuite du Contrat Educatif Local en septembre, le chef d'établissement actuel semblant plutôt hostile au dispositif.

Elle demande toutefois à la Commission d'émettre un avis favorable sur l'octroi des subventions telles qu'elles sont présentées aujourd'hui, pour un montant global de 79 025 Euros.

La Commission émet un avis favorable : la coordinatrice du Contrat Educatif Local devra rencontrer rapidement les Présidents des associations Dram'Bakus et Expressions, et retravailler avec eux le projet du CEL, de manière à ce qu'il s'inscrive dans les enveloppes budgétaires allouées.

DERNIERE MINUTE : le montant de la subvention demandée par le CSG « général » au titre du CEL diffère en réalité du montant transmis au secteur jeunesse des Services Généraux. Elle s'élève en effet à 18 000 €, et non 18 360 €.

Madame BEAUDOIN-VAUCELLE propose donc que le différentiel de 360 € soit alloué à Dram'Bakus, portant ainsi le montant de sa subvention à 10 360€ (pour une demande initiale de 11 565€). Le tableau ci-dessus est donc modifié comme suit :

	Structure	Versement au titre de 2009	Demande 2010	Proposition élu + chef de service	Avis Commission
CONTRAT EDUCATIF LOCAL	CONTRAT EDUCATIF LOCAL				
	ARCADE	43 336,00	44 665,00	44 665,00	44 665,00
	CSG	17 595,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
	DRAM' BAKUS	11 565,00	11 565,00	10 360,00	10 360,00
	EXPRESSIONS	6 000,00	10 727,85	6 000,00	6000,00
	Sous total CEL	78 496,00	84 957,85	79 025,00	79 025,00

II – BUDGETS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT 2010

1) Quelques informations relatives au budget de fonctionnement

- *Fournitures scolaires* : 37 361 € pour les sept écoles
- *Livres de prix* : 5 830 € pour les sept écoles
- *Chocolats et friandises de Noël* : 4 620 €
- *Film de Noël + un autre film dans l'année pour les élémentaires* : 10 200 €
- *Classes d'environnement* : 89 973 € (hors déduction des recettes générées par la participation des familles)
- *Transport scolaire* :
 - * 64 570 € pour les maternelles et élémentaires
 - * 29 800 € pour les collèges et lycées (liaison collège – Bois du Parc – Val Ravenot / liaison Bois du Parc – rue Messenger pour les lycées du LEP de Bolbec)
 - * 3 500 € au titre des transports EANA, piscine et conservatoire effectués pour le compte de la CVS
- *Récompenses aux diplômés* : 13 500 €
- *Contrat Educatif Local* (hors subventions aux associations) : 3 900 €
- *Alimentation pour les restaurants scolaires* : 148 200 €
- *Accueil de loisirs* (hors frais de personnel) : 82 610 €

2) Budget investissement – cf annexe

III – QUESTIONS DIVERSES

Suite aux difficultés rencontrées avec les Papeteries Pichon concernant les commandes de fournitures pour la rentrée scolaire 2009/2010, le marché ne sera pas renouvelé avec ce fournisseur l'an prochain. Une consultation doit être lancée prochainement, pour l'achat des fournitures scolaires et didactiques des sept écoles, du CEL et de l'accueil de loisirs.

Ce compte rendu présenté par Madame BEAUDOIN-VAUCELLE est adopté.

**N° 6 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION des SPORTS du 02 MARS 2010**

Présents :

Mmes BEAUDOIN-VAUCELLE, COLÉ, LÔPITAUX.
MM. CZELAJ, CHEVIN,
MM.MOREAU, DERAÏN.

Absents excusés :

Mmes LOISON, MOULARD, CHRISTOPHE, L'ANTOINE, DÉHAIS, LECOURTOIS,
MM. MORISSE, RIGAUD.

► **Budget investissement 2010 :**

L'ensemble des demandes d'investissements relatives au service des sports sont présentées à la commission des sports pour avis.

Observations par rapport aux différentes demandes :

Le matériel Hi-fi inscrit pour le Foyer des Sports est retiré car les investissements suite à un vol ont été réalisés en 2009.

La demande d'imprimante couleur pour le service des sports est retirée, le service n'éprouvant pas l'utilité de ce matériel.

Aires de jeux : Les membres de la commission émettent un avis favorable pour une enveloppe de 20 000 € afin de mettre en place une structure de jeux pour l'accueil de loisirs à l'ancienne école Dufy. Ils proposent, par contre, de réduire l'enveloppe pour le remplacement et la mise en conformité des jeux et le remplacement du jeu en bois vieillissant de la vallée du Télhuet à 12 000 € chacune. Il est par ailleurs proposé de renouveler l'ensemble du cordage du Piracorde (enveloppe 45 000 €).

Il est émis un avis défavorable à la mise en place d'une petite aire de jeux au Centre de Natation.

Concernant l'achat des tables pour la salle Péguy, Monsieur CZELAJ demande s'il ne serait pas possible de sécuriser la zone de stockage afin d'éviter que les enfants ne jouent au milieu. Le service des sports va étudier la question.

Concernant le toit des locaux associatifs situés dans la cour du foyer des sports, Monsieur CZELAJ demande si on ne pourrait pas trouver un autre moyen de couverture, plus résistant. Les services techniques indiquent que vu la conception actuelle et la surface, les frais seraient très importants pour modifier le type de couverture.

Madame BEAUDOIN-VAUCELLE rappelle les problèmes rencontrés avec le lecteur de carte pour le changement de la porte des tennis couverts. Il est important que le lecteur de carte actuel puisse être sur la nouvelle porte car les cartes permettent d'ouvrir aussi les tennis EMSL.

Il est indiqué qu'une main courante sera mise en place sur le haut de la tribune du gymnase Comont.

La commission émet par ailleurs un avis défavorable sur les points suivants :

- Achat de barrières pour le moto cross
- Changement du filet d'athlétisme (il est rappelé que ce filet, même lorsqu'il était en parfait état, n'était que très exceptionnellement utilisé.)
- Achat de matériel d'athlétisme
- Installation de rideaux sur les vitres du dojo
- Réfection des sols des vestiaires au rugby Virmontois. Certes les sols sont déjà marqués mais ils ont été refaits il y a moins de 3 ans, et il est normal que les sols en ciment soient marqués par les crampons.
- Travaux de réfection des 6 vestiaires à la salle Virmontois. Ils sont encore dans un état très correct, et ne font pas partie des priorités budgétaires pour 2010
- Local pour les gardiens et local pour l'athlétisme au stade Virmontois.
- Local poubelle à la salle Péguy. Avis défavorable en raison de la mise en place prochaine de conteneurs semi enterrés.
- Gymnase Terray, mise en place d'ancrages pour l'inversion des deux salles de gymnastique. (pas prioritaire par rapport au choix budgétaires 2010)
- Gymnase Comont : travaux sur radiants chauffage. Le gymnase étant neuf, les élus ne comprennent pas un tel investissement (16 000€).

► **Subventions aux associations sportives : (cf tableau joint)**

CSG : Madame BEAUDOIN-VAUCELLE indique que le CSG demande cette année une subvention de 757 826 €. Elle propose que compte tenu des réserves financières de l'association et du choix de maintenir la base de subvention à son niveau 2009, soit octroyés au CSG 750 000 € (montant de 2009). La commission suit cette proposition.

Le C.S.G verra en interne les rééquilibrages entre les sections selon les besoins et les réserves de chacun. Il est précisé que certaines sections ont de grosses réserves, en prévision de projets futurs (bateau pour la plongée, véhicule pour le cyclotourisme par exemple)

Il est indiqué que 2 nageurs avec palmes seront concernés par la subvention aux athlètes de haut niveau : Benjamin HAMELIN et Charline DUBOS.

Il est par ailleurs rappelé que Raphaël ANCEL, athlète de haut niveau en 2009, n'a pas reçu sa subvention pour le dernier trimestre 2009, suite à son refus de se rendre aux championnats du monde de Palmes. Cette saison il n'est plus athlète de haut niveau élite Fédération Française.

Concernant la ligne athlète de haut niveau, les critères sont les suivants :

- Etre en catégorie sénior
- Etre licencié depuis au moins deux ans dans le club
- Etre classé parmi les 20 premiers français de sa discipline.

Roc et Vol : L'association demande une subvention de 1 700 € (1050 € octroyés en 2009), notamment en raison du financement depuis plusieurs saisons d'un poste au comité régional (+ de 1 000 € par an) et pour le développement de nouveaux projets. Compte tenu des éléments fournis, de l'investissement et du dynamisme de la section, la commission propose une subvention de 1 250 €.

Association de pêche : L'association sollicite une subvention de 3 000 € (2500 € en 2009). Compte tenu des finances saines de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 €.

Club canin de Notre Dame de Gravenchon : l'association sollicite une subvention de 1 000 €, la commission compte tenu des éléments fournis et des 30 ans de la section cette année, propose une subvention de 200 €.

Aéro-club : l'association propose un nouveau projet ULM/brevet d'initiation aéronautique pour lequel serait de nouveau associer le collège. Pour ce projet elle sollicite une subvention de 35 000 €. Malgré l'intérêt du projet, la commission émet un avis défavorable à cette subvention. Elle propose d'attribuer 6 300 € de subvention, + les 2 200 € liés au projet BIA.

Moto-club : Cette association est particulièrement bien structurée et s'appuie sur une importante équipe de bénévoles. Elle sollicite 5 000 €, somme identique à 2009. La commission compte tenu des éléments fournis et des actions mises en place tout au long de l'année, propose d'attribuer cette somme.

Tennis de Table : Dans le cadre de leur tournoi du mois de septembre, une subvention est attribuée tous les ans à la section, la demande est cette année de 500 €. La commission propose de maintenir la subvention à 460 €.

Tennis : Gravenchon tennis dans le cadre de la mise en place de son open, sollicite une subvention de 2 800 €. La commission propose de rester à la somme de 2 600 € versée les années précédentes compte tenu des éléments fournis.

Escrime : Dans le cadre de l'organisation de son open de janvier, l'association sollicite une subvention de 760 € somme identique à celle sollicitée pour l'open 2009. La commission émet un avis favorable.

Les rollers : L'association sollicite une subvention de 1 500 € (somme allouée en 2009). Compte tenu des éléments fournis, la commission propose d'attribuer cette somme. Cette association est basée sur une petite équipe de bénévoles totalement dévouée à ses actions.

Volley-ball loisirs : L'association sollicite une subvention de 600 €, afin de financer les frais liés à leur engagement en championnat loisirs. La commission propose d'octroyer 500 € comme en 2009.

Moto NDG : Cette association, née sous le nom de Moto Fred 76 en 2009, dont le but est essentiellement la découverte de la moto, les ballades... a changé de nom en raison du départ de son président Monsieur Frédéric FEUILLY L'association sollicite 500 €. La commission propose une subvention de 300 € (somme allouée en 2009).

Questions diverses :

Service des sports : Monsieur Fabien REVET remplace à partir du 15 mars Cyrille PRISÉ parti à la ville Saint Briec. Il sera chargé du suivi technique de toutes les affaires liées au sport, et des questions relatives aux aires de jeux. Monsieur Benoit BRIFFAULT remplacera Fabien REVET à la salle Péguy.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

	RAPPEL 2009	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION COMMISSION	OBSERVATIONS
Rubrique 40 - SPORTS	773 270,00	818 486,00	773 570,00	
Club Sportif Gravenchonnois	750 000,00	757 826,00	750 000,00	
Association Roc et Vol	1 050,00	1 700,00	1 250,00	88 MEMBRES DONT 16 NDG
Association de pêche - Etang des Sources	2 500,00	3 000,00	2 500,00	123 MEMBRES DONT 83 NDG
Association des chiens de défense-Club Canin de NDG	100,00	800,00	200,00	58 MEMBRES DONT 32 NDG
Aéroclub Gravenchonnois (vol à voile, aéromodélisme)				74 MEMBRES DONT 47 NDG
Fonctionnement	6 300,00	6 300,00	6 300,00	
Projet BIA AU Collège	2 200,00	2 200,00	2 200,00	
Subvention exceptionnelle BIA /ULM		35 000,00	0,00	
Moto-club Gravenchonnois	5 000,00	5 000,00	5 000,00	226 MEMBRES DONT 14 NDG
Tournoi Tennis de table EXXON MOBIL	460,00	500,00	460,00	25 MEMBRES DONT 5 NDG
Tournoi OPEN (EXXON MOBIL)	2 600,00	2 800,00	2 600,00	14 MEMBRES DONT 11 NDG
Tournoi escrime (EXXON MOBIL)	760,00	760,00	760,00	
Rollers	1 500,00	1 500,00	1 500,00	55 ADHERENTS DONT 16 NDG
Volley-ball loisirs Gravenchon	500,00	600,00	500,00	12 MEMBRES DONT 7 NDG
Moto Fred NDG 76	300,00	500,00	300,00	
TOTAL JEUNESSE ET SPORTS	773 270,00	818 486,00	773 570,00	

Ce compte rendu présenté par Madame BEAUDOIN-VAUCELLE est adopté.

**N° 7 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION des AFFAIRES CULTURELLES et SOCIALES
du 03 MARS 2010**

I - COMMISSION « ŒUVRES D'ART »

Présents :

Mmes GUIRAND, LÔPITAUX, MOULARD,
MM. CHEVIN, RIGAUD,
M. BONNET Olivier, Président « d'Expressions »

Monsieur BONNET fait un point sur l'avancement de l'inventaire des œuvres inscrites au Patrimoine de la Ville. A ce jour, 110 fiches ont été établies comportant un descriptif précis des œuvres. Le travail est réalisé en collaboration avec les services comptables de la commune.

► **PROPOSITIONS D'ACHAT :**

- Tableau : « Les Champs d'Agave » de Garandel
- Céramique jaune et rouge
- Tortue en pâte de verre

Avis favorable de la Commission.

II – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS
--

Présents :

Mmes GUIRAND, LIANDRAT, MOULARD, LÔPITAUX,
MM. MORISSE, RIGAUD, PICHON, EL OUARDI
M. GILARDONI

Les propositions de la Commission sont présentées ci-dessous :

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

	RAPPEL 2009	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION COMMISSION	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
Association Maison du Télhuet	5 000,00	5 000,00	5 000,00	Montant destiné aux dépenses d'animation au sein de l'établissement
Contrats CAC/CAE	76 983,56	82 387,37	82 387,37	Prise en charge des contrats aidés de la maison de retraite
Comité Local Croix Rouge	12 320,00			Comptabilité centralisée hors de NDG; aucune demande n'a été formulée; à noter que la ville prend en charge la location des locaux des secouristes dont chaque prestation est facturée à la commune
Foyer des abeilles	18 000,00	21 300,00	19 000,00	(188 adhérents dont 155 NDG) la commission prend en compte la hausse des charges sociales, mais souhaite une augmentation de la participation financière des adhérents
Loisirs et amitié du 3ème âge	82 000,00	82 000,00	82 000,00	374 adhérents dont 367 NDG
C.L.C.V.	2 000,00	2 500,00	2 500,00	(130 adhérents dont 127 NDG) nombre d'interventions en forte croissance
Section pour l'Aide aux Handicapés (Bolbec, Gruchet, Lillebonne, Gravenchon)	240,00	240,00	240,00	28 adhérents dont 3 gravenchonnois
FNATH Section Lillebonne/ND de Gravenchon	230,00		230,00	62 adhérents dont 11 gravenchonnois
Union des Familles de Malades Mentaux (UNAFAM)		80,00	80,00	Pas de demande en 2009, demande en 2010; 3 adhérents gravenchonnois
TELETHON - AFM	1 500,00			% des dons versés au comité local
Visite des malades dans les Etablissements hospitaliers	80,00	80,00	80,00	
Agir avec Becquerel	200,00		200,00	Dossier subvention non reçu, un bilan d'activités sera demandé
Nouvelle Association Française des sclérosés en plaques NAFSEP	80,00	80,00	80,00	2 gravenchonnois
Association Culturelle de Normandie	12 500,00	25 000,00	12 500,00	La commune ne doit subventionner que des dépenses d'animation, tout en veillant à ne pas favoriser l'émergence d'activités déjà existantes à l'échelon local
Association Culturelle Gravenchonnoise	500,00	9 416,00	0,00	Pas de bilan d'activités ni de projet communiqués à la commune
Promesses	500,00	600,00	500,00	122 adhérents dont 32 gravenchonnois
GEIST et DIM	80,00	80,00	80,00	
FRANCE Alzheimer		300,00	300,00	Nouvelle subvention en 2010, une collaboration fructueuse se développe entre cette association et le CCAS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

	RAPPEL 2009	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION COMMISSION	OBSERVATIONS
"Expressions" (organisation expositions)	12 300,00	12 300,00	12 300,00	
Ecole d'Arts Graphiques et Plastiques	58 000,00	60 000,00	60 000,00	+ 3,4 % 230 MEMBRES DONT 176 NDG
ARCADE	683 400,00	712 880,00	712 880,00	+4,3 %
Ludiques	8 000,00	8 000,00	8 000,00	
CNASEA	12 083,00	6 564,00	6 564,00	
AGAM	8 000,00	7 100,00	7 100,00	81 MEMBRES DONT 42 NDG
Association Normande d'Etudes Numismatiques	100,00	100,00	100,00	42 MEMBRES DONT 1 NDG
Groupement des philatélistes	160,00	160,00	160,00	55 MEMBRES DONT 19 NDG
Orée du Bois	1 600,00	1 600,00	1 600,00	
Accueil des Villes Françaises	1 100,00	1 100,00	1 100,00	150 MEMBRES DONT 78 NDG
Inter Age ND de Gravenchon	1 000,00	1 000,00	1 000,00	540 MEMBRES DONT 451 NDG
Comité de Jumelage	5 600,00	2 400,00	2 400,00	98 MEMBRES DONT 80 NDG
Comité des Fêtes	4 000,00	4 000,00	4 000,00	30 MEMBRES DONT 26 NDG
Amicale Traction Cauchoise	1 300,00	1 500,00	1 300,00	51 MEMBRES DONT 18 NDG
Club "le Scrabble Gravenchonnais"	500,00	780,56	500,00	21 Adhérents dont 12 gravenchonnais (croissance 30% par rapport à 2008)

Monsieur CHAGRAOUI déplore les observations de la Commission au sujet de la subvention allouée à l'Association Culturelle de Normandie (A.C.N.) En effet, en indiquant pour la seule A.C.N. que « la commune ne doit subventionner que des dépenses d'animation, tout en veillant à ne pas favoriser l'émergence d'activités déjà existantes à l'échelon local », la commission stigmatise cette structure, ce préalable valant pour toutes les associations.

Il est répondu qu'il n'y a pas, en l'espèce, volonté de pointer du doigt telle ou telle structure ; la Municipalité rappelle simplement qu'elle essaye, autant que possible, de limiter les « doublons ».

Ce compte rendu présenté par Madame GUIRAND est adopté.

**N° 8 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION des TRAVAUX du 09 MARS 2010**

Présents :

MM. MORISSE, CHEVIN, HAUCHARD, PICHON, RIGAUD
Mme LIANDRAT,
MM. LEBOURG, BOUILLON, POUSSEREAU, MENORET, Mme COUPIN

Absentes excusées : Mmes MOULARD, LÔPITAUX

Monsieur CHEVIN propose de passer en revue les projets investissements 2010 qui n'ont pas encore été examinés lors des autres commissions.

Il reste donc quelques points à valider :

➤ Voirie de la Zac du Val Ravenot à passer dans le domaine public communal. Une somme de 20 000 euros est prévue pour les frais de géomètre et d'enquête publique : Monsieur MORISSE s'étonne de cette nécessité.

Renseignements pris par Madame COUPIN auprès du géomètre. Il aura juste à préparer un dossier d'enquête publique mais pas de nouveau travail de bornage ou de plan. Aussi, dans la mesure où il a tous les éléments, il ne nous facturera pas cette prestation. Seul le coût du commissaire enquêteur est à prévoir (maximum 1 500 euros).

➤ Terrain de la Fontaine : Monsieur CHEVIN précise qu'en ce qui concerne ce terrain (acquis en 2009, situé à côté des étangs), deux options vont être étudiées et chiffrées :
- Option 1 : aménagement identique à celui de la vallée du Télhuet
- Option 2 : Clôture à refaire et mettre des animaux pour entretenir le terrain

Suite aux chiffrages, un choix sera fait.

➤ Monsieur MORISSE demande si la totalité du budget 2010 soit 8 183 772,00 € proposé par Monsieur CHEVIN entre dans l'enveloppe globale ?

- Monsieur CHEVIN répond que oui, même un peu en dessous, car l'important est de réaliser ce qui est inscrit ...

➤ Pour les Ateliers Municipaux : Pas de changement par rapport aux prévisions. Tout est donc validé.

- Une précision est apportée par Monsieur LEBOURG, le podium noté en prévision (priorité 2) ne sera pas acheté (charge de travail trop importante).

- Monsieur MÉNORET explique que pour le bardage des Ateliers Municipaux, il y a une réfection de peinture à prévoir. Monsieur HAUCHARD explique que, lorsque l'on construit, il faudrait prévoir le galvanisé laqué.

➤ Les volets roulants pour le Bâtiment de la Pétanque : Monsieur MORISSE s'inquiète de la résistance au vandalisme et suggère des volets qui seraient posés de l'intérieur avec une barre anti-intrusion (identique à l'ancien système salle Maridor) plus résistants.

- Monsieur CHEVIN propose un chiffrage en option de cette proposition et précise qu'il associera Madame BEAUDOIN-VAUCELLE à la décision.

➤ La centrale chauffage en Mairie : 35 000 euros. Monsieur MÉNORET précise que cela ne concerne que la salle du Conseil ainsi que la salle des Mariages où l'on rencontre de gros problèmes de fonctionnement.

➤ Étanchéité toiture-terrasse : Monsieur HAUCHARD demande si le matériau qui va être mis en place sera identique à l'existant ?

- Monsieur MÉNORET précise qu'il s'agira d'un matériau identique au cinéma avec garantie décennale.

➤ Remplacement Menuiseries au Service Communication : Monsieur MÉNORET précise qu'il est envisagé un soubassement plein pour améliorer l'isolation thermique.

- Monsieur MORISSE précise qu'il faudra faire attention à l'esthétisme

- Madame LIANDRAT suggère un muret végétal.

Plusieurs propositions seront faites et présentées en Commission de Travaux.

➤ Hôtel de Ville : Monsieur MÉNORET précise que les travaux seront coordonnés pour le ravalement acrotères et l'étanchéité des chéneaux (échafaudage commun aux deux opérations).

➤ Monsieur LEBOURG signale que le P3 sur le logement Héloïse figure au budget alors que c'est un logement équipé en chauffage électrique.

- Monsieur MÉNORET précise qu'un avenant est en cours pour retirer tous les bâtiments dans ce cas du marché.

➤ Salle Normandie : La sur-toiture prévue sera du même principe que la Salle Maridor ou Mairie annexe.

➤ L'Escalier : volets roulants

Monsieur MORISSE s'étonne qu'il soit déjà nécessaire de procéder au remplacement. Monsieur MÉNORET explique qu'il y a eu de nombreuses interventions de dépannage et que ce remplacement est nécessaire.

➤ Hôtel de ville – traitement des bois : Monsieur CHEVIN précise qu'ils sont très abîmés côté logement et que certaines parties devront être changées.

➤ Clos du Manoir : Des travaux devront être prévus en 2011. Une réflexion doit-être menée cette année.

➤ Vidéo surveillance : Monsieur MORISSE informe que le projet sera présenté en commission par Monsieur GUÉGADEN (à prévoir en commission de travaux).

➤ VRD – colonnes enterrées verre : Les sites d'implantation sont en cours d'examen par le Comité des Sages.

En attente de présentation du projet en Commission de Travaux.

Plus tard, si nécessaire, la CVS mettra d'autres colonnes enterrées pour ordures ménagères sur ces mêmes sites.

Monsieur MORISSE, suite au rendez-vous avec Monsieur PISCH (Directeur CVS), précise que la CVS lancerait la consultation car ils ont la compétence, permettant ainsi de bénéficier des subventions du département et de la CVS, respectivement 1 800 et 1 260 € par colonnes enterrées. La ville ne ferait que le génie civil.

➤ Développement durable : Monsieur MORISSE explique que cette provision servirait éventuellement pour le diagnostic carbone.

➤ Giratoire EHPAD : Madame LIANDRAT demande que ce projet soit validé avec les utilisateurs et ambulanciers.

➤ Tas de terre devant l'EHPAD : A faire étaler puis engazonnement et prévoir qu'une partie de la terre soit mise en place au niveau de l'étang pour combler les berges.

➤ Monsieur MORISSE demande quels sont les travaux prévus au monument aux morts :

Le projet est de refaire les lettres (gravure/peinture) des noms des combattants avec application d'hydrofuge.

➤ Monsieur LEBOURG évoque la démolition du garage acquis à Monsieur et Madame LAINÉ et des bâtiments Emmaüs. En ce qui concerne ces derniers, la démolition va devoir être différée car les locaux ne sont pas complètement libérés et l'association n'a pas encore demandé la coupure des branchements électrique et gaz.

Un courrier doit être adressé au responsable de l'association pour qu'il règle ces problèmes. En parallèle, la consultation pour ces deux démolitions va être lancée.

Ce compte rendu présenté par Monsieur CHEVIN est adopté.

<p style="text-align: center;">N° 9 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION FINANCES, TRAVAUX et POLITIQUE DE LA VILLE du 15 MARS 2010</p>

Présents :

MM. MORISSE, CHEVIN, GUÉGADEN, RIGAUD, CZELAJ, HAUCHARD,
LOISEL,
Mmes LOISON, BEAUDOIN-VAUCELLE, LIANDRAT, GUIRAND,
CHRISTOPHE, OURSEL,
M. LEBOURG, Mme LE GALLIC, MM. GALLAIS, MOREAU

Absents excusés: M. PICHON, Mmes DÉHAIS, L'ANTOINE

Les affaires à passer au prochain conseil municipal concernant les Services Techniques n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Commission cadre de vie, espaces verts

	RAPPEL 2009	MONTANT DEMANDE	COMMISSION DES FINANCES
DIVERS	37 500,00	44 465,00	42 500,00
Association C.H.E.N.E.*	500,00		500,00
Amicale du personnel communal	35 000,00	42 000,00	42 000,00
ARGOS	2 000,00	2 465,00	
CADRE DE VIE	9 080,00	10 590,00	9 080,00
Association des chasseurs Gravenchonnois	150,00	150,00	150,00
Jardins familiaux	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Union Amicale des Anciens Combattants Gravenchon	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Médaillés militaires du Canton	180,00	190,00	180,00
Association Cantonale des anciens prisonniers de guerre et d'Algérie, Tunisie, Maroc	600,00	600,00	600,00
Union Nationale des Combattants	150,00	150,00	150,00
Spéléo secours français	2 500,00	4 000,00	2 500,00
CFDT Syndicat			
CGC Conféd FSE de l'encadrement			
CGT Syndicat			
Sous-rubrique 110 - SERVICE INCENDIE	14 500,00	16 000,00	14 500,00
Association Sportive des Sapeurs Pompiers	1 850,00	2 000,00	1 850,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	12 650,00	14 000,00	12 650,00
TOTAL CADRE DE VIE, ESPACES VERTS	61 080,00	71 055,00	66 080,00

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Ce document doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin ; il rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année précédente.

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif (CA) permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif (BP), et la réalité de leur exécution. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts BP DM	CA 2009	Dont rattachements
013	Atténuation de charges	54 200,00	64 830,76	0,00
70	Ventes prod fabriqués, prest services	1 031 699,00	963 067,57	39 153,72
73	Impôts et taxes	19 530 325,00	19 532 989,03	0,00
74	Dotations, subventions, participations	2 429 809,00	2 189 715,58	595 384,00
75	Autres produits de gestion courante	313 030,00	323 074,26	26 283,16
Total des recettes de gestion courante		23 359 063,00	23 073 677,20	660 820,88
76	Produits financiers	50 000,00	35 032,42	0,00
77	Produits exceptionnels	469 500,00	655 631,22	78 822,19
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 878 563,00	23 763 840,84	739 643,07
042	Op d'ordre de transferts entre sections	150 500,00	150 488,55	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 500,00	150 488,55	
TOTAL		24 029 063,00	23 914 329,39	739 643,07

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 503 656,45	2 503 656,45	

Chapitre 013 « Atténuation de charges : 64 830,76 €

Remboursements sur rémunérations et charges du personnel (indemnités journalières, congés de paternité...)

Chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » : 963 067,57 €

Ils concernent principalement le produit des recettes encaissées auprès des usagers des services publics (médiathèque, théâtre, cantines et garderies etc...)

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 19 532 989,03 €

Contributions directes : 4 604 643,00 €
 Attribution de compensation de la CVS : 14 711 793 €
 Droits de places des marchés : 17 769,45 €
 Taxe sur les pylônes électriques : 28 934,00 €
 Taxe additionnelle aux droits de mutation : 169 698,06 €
 Impôts sur les spectacles et taxes diverses : 151,52 €

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 2 189 715,58 €

Dont :

Dotation globale de fonctionnement : 817 605,00 €
 Participations de la CAF : 395 509,99 €
 Attribution du FDTP : 680 180,00 €

Par ailleurs, la commune bénéficie d'allocations compensatrices au titre des abattements de fiscalité, décidés par l'Etat, pour 216 957,00 €

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 323 074,26 €

Il s'agit du produit de la location d'immeubles communaux (Ravel, Winter, Hélouis..., le presbytère...et le loyer de la MAPA pour un montant de 130 488 €.

A ce chapitre, nous avons également le remboursement d'électricité de cases commerciales, de téléphone et de chauffage des logements, en 2009 : de taxes foncières par la CVS...

Chapitre 76 « Produits financiers » : 35 032,42 €

Produits de nos placements financiers

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 655 131,22 €

Dont les produits des cessions d'immobilisations : 186 514,00 € ;

Des remboursements d'indemnités de sinistres, du remboursement d'indemnités suite à la condamnation de BCM Bical (contentieux / construction d'un centre aéré) pour 365 495,39 €, le remboursement du solde de trésorerie de l'ACVL (suite à la municipalisation) pour 78 822,19 €.

Et enfin, les opérations d'ordre :

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 2 503 656,45 €**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts BP DM	CA 2009	Dont rattachements
011	Charges à caractère général	6 628 169,70	5 822 013,78	742 110,37
012	Charges de personnel	7 769 455,00	7 693 327,15	0,00
014	Atténuation des charges	80,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 847 847,00	4 181 630,60	713,22
Total des dépenses de gestion courante		19 245 551,70	17 696 971,53	742 823,59
66	Charges financières	555 558,00	544 392,70	235 601,75
67	Charges exceptionnelles	180 470,75	172 086,98	14 690,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 981 580,45	18 413 451,21	993 115,34
023	Virement à la section d'investissement	5 906 387,00		
042	Op d'ordre de transferts entre sections	644 752,00	799 377,83	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 551 139,00	799 377,83	0,00
TOTAL		26 532 719,45	19 212 829,04	993 115,34

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :

Les postes importants de ce chapitre :

« Achats de prestations de services » :

Les spectacles de la saison culturelle : 172 879,61 €

Les classes d'environnement : 72 226,07 €

« Dépenses d'énergie » (électricité, éclairage public, gaz, combustibles, carburants) : 929 760,45 €

« Contrats de prestations de services » : 300 418,65 €

Traitement des déchets verts et encombrants ; prestations de surveillance et de télésurveillance, animations-spectacles (service animations-communication), semaine de la sécurité (A. Chérel) ; prestation archivage (CDG) ; contrat Dialège (suivi consommations électricité) ; suivi des marchés d'assurances ; suivi des consommations énergétiques (chauffage) ; contrat de gestion avec Logéal pour l'immeuble Pasteur ; interconnexion des sites ; diagnostics de performances énergétiques ; vidange des bacs à graisse des cantines ; animations du service accueil de loisirs etc.

« Maintenance » : 326 380,02 €

Adoucisseurs, ascenseurs et monte-charges, portes piétonnes, systèmes de détection intrusion, contrôle et vérification des installations gaz, installations d'arrosage automatique, aires de jeux, logiciels informatiques, photocopieurs, maintenance et gestion du pigeonnier et CRAM : maintenance préventive et corrective pour 167 868,83 €

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 7 693 327,15 €

Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 0,00 €

A ce compte, nous enregistrons le reversement au CCAS d'un tiers de la taxe sur les spectacles encaissée au budget principal. Nous n'avons rien perçu à ce titre sur 2009 !

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 4 181 630,60 €

Indemnités, cotis de retraite, frais de mission et formation des élus : 111 951,96 €
Cotisation au SDIS : 401 670 €
Contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : 9 979,66 €
Subvention de fonctionnement au CCAS : 948 000 €
Subventions et participations :
 MNT : 57 185 €
 Budget Restaurant (subv et participation employeur/admissions) : 58 413 €
Budget Cinéma : 35 076 €
Budget Foyer des Sports : 92 023 €
Budget Transports : 212 740 €
Subventions de fonctionnement aux associations : 2 202 987 €
Pertes sur créances irrécouvrables : 5 540 €
Charges diverses : remboursement de cautions (marchés aux plantes, marché de Noël) et remboursement de coupons Pass Loisirs aux associations : 35 509,15 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 544 392,70 €

Remboursement des intérêts de la dette

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 172 086,98 €

Intérêts moratoires et pénalités sur marchés : 14 052,39 € ; Secours et dots : 8 951,24 € ; Bourses et prix : 32 504,40 € ; annulation de titres sur exercices antérieurs : 76 943,63 € (Véolia, Route et Eau, Logéal, Centimes 2007) et remboursements à la CVS des encaissements par cartes bancaires des entrées piscine (en attendant le nouveau terminal de paiement) : 39 635,32 €.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent les opérations d'ordre, regroupées dans les chapitres suivants :

023 – « Virement à la section d'investissement » :

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution ; prévu au budget 2009 5 906 387,00 €.

042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 799 377,83 €

Dotations aux amortissements et provisions : 644 177,83 €

Ecritures d'ordre concernant les cessions : 155 200,00 €

Les dépenses de fonctionnement, du fait des efforts réalisés au sein des services communaux, font apparaître des dépenses de gestion courante minorées de 575 013 € par rapport aux crédits ouverts.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts BP DM	CA 2009	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	1 712 947,25	853 873,92	837 025,63
16	Emprunts et dettes assimilées	5 912 569,03	5 596 369,25	318 458,12
23	Immobilisations en cours	80 114,00	1 372 103,41	213 179,24
Total des recettes d'équipement		7 705 630,28	7 822 346,58	1 368 662,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 440 639,00	1 443 543,68	0,00
1068	Excédents de fonct capitalisés	4 242 389,30	4 242 389,30	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 487 500,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	772 443,00		
Total des recettes financières		7 942 971,30	5 685 932,98	0,00
45x2	Total des opérations pour cpte de tiers	83 720,00	0,00	83 720,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 732 321,58	13 508 279,56	1 452 382,99
021	Virement de la section de fonctionnement	5 906 387,00		
040	Op d'ordre de transferts entre sections	1 342 545,73	1 497 168,12	0,00
041	Opérations patrimoniales	52 000,00	52 511,76	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 300 932,73	1 549 679,88	0,00
TOTAL		23 033 254,31	15 057 959,44	1 452 382,99

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00	13 720,39	

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » :

Participation de la CVS aux investissements réalisés sur la piscine : 150 901,81 €

Subventions du Conseil Général pour des travaux de voirie rue Bastié et de réseaux des eaux pluviales sur la ZAC du Bosquet Reine : 16 954,47 €

Participation de la CVS à la construction de l'EHPAD : 337 966,00 €

Subvention du Conseil Général pour des travaux d'aménagement sur la ZAC du Val Ravenot Phase 6 : 4 878,40 €

Subventions de la CAF et du Conseil Général pour la réhabilitation du centre social : 215 010,00 €

Subvention du Conseil Régional pour la restructuration du quartier Arbalète : 100 239,00 €

Subvention du Conseil Général pour les travaux de lutte contre les inondations : 14 097,00 €

Subvention du Conseil Général pour la réalisation du réseau eaux usées de la ZAC du Bosquet Reine : 13 827,24 €

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :

Refinancement d'un prêt DEXIA : 3 876 578,23 €

Prêt (solde) de la CAF pour le relai des assistantes maternelles : 2 261,02 €

Prêt (solde) du Crédit Foncier pour la construction de l'EHPAD : 1 650 000,00 €

Prêt de la CAF pour la réhabilitation du centre social : 67 530,00 €

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :

Suite à l'autorisation donnée par les services fiscaux pour l'assujettissement de la construction de l'EHPAD au régime de droit commun de la TVA, nous avons « récupéré » la TVA à 19,60 % sur les exercices 2007 et 2008 : 1 291 989,78 €. Nous aurons à régler la TVA au taux de 5,5 % lorsque les travaux seront terminés.

Indemnisation par AXA suite aux problèmes d'altimétrie sur la ZAC du Bosquet Reine : 80 113,63 €

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » :

FCTVA (sur les investissements réalisés en 2007) : 1 428 738,68 €

Taxe Locale d'Equipement, cette taxe, instituée en 1967, constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions : 14 805,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 242 389,30 €

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :

A ce compte, nous avons prévu 1 487 500,00 €. Ce montant correspondait à notre estimation du montant de régularisation de TVA sur la construction de l'EHPAD. Comme nous l'avons vu ci-dessus la recette a été réalisée au chapitre 23.

Chapitre 024 « Produits des cessions » :

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution.

Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » :

A ce compte, nous avons prévu 83 720,00 € pour les travaux, délégués à la CVS, qui doivent être réalisés Quartier Hélouis. Ce montant est reporté sur l'exercice 2010. Cette ligne apparaît également en « dépenses » au budget.

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » :

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » :

Ecritures d'ordre sur les cessions (dont terrains « vendus » au budget annexe) : 852 990,29 €

Amortissements des immobilisations : 644 177,83 €

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :

Ecritures d'ordre (à l'intérieur de la section d'investissement) liées à des cessions gratuites de terrains : 52 511,76 €. Cette ligne apparaît également en « dépenses » au budget.

Chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté de N-1 » :

Suite au transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, les comptes du budget eau ont été transposés au budget principal de la Ville. Le compte budgétaire 27688 (solde des deux annuités que nous devait la Ville de Lillebonne au titre de sa participation aux travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable) du budget eau (M49) a été transposé vers le compte non-budgétaire 27688 du budget principal (M14) ; opération réalisée en 2008 par la Trésorerie et non portée à la connaissance de la Ville. Nous devons régulariser en 2009.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts BP DM	CA 2009	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	78 758,30	51 906,14	17 947,61
21	Immobilisations corporelles	1 100 784,60	890 644,49	153 113,76
23	Immobilisations en cours	1 769 236,15	1 039 019,23	644 850,95
	Total des opérations d'équipement	11 702 689,89	5 140 630,21	1 809 925,78
	Total des dépenses d'équipement	14 651 468,94	7 122 200,07	2 625 838,10
13	Subventions d'investissement	49 206,35	49 206,35	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 555 673,48	4 545 727,31	
27	Autres immobilisations financières	1 993 719,24	1 264 783,55	460 596,00
	Total des dépenses financières	6 598 599,07	5 859 717,21	460 596,00
45x2	Total des opérations pour cpte de tiers	83 720,00	0,00	83 720,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 333 788,01	12 981 917,28	3 170 154,10
040	Op d'ordre de transferts entre sections	150 500,00	150 488,55	0,00
041	Opérations patrimoniales	51 980,00	52 511,76	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	202 480,00	203 000,31	
	TOTAL	21 536 268,01	13 184 917,59	3 170 154,10

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 496 986,30	1 496 986,30	

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

Frais d'études concernant le Plan Local d'Urbanisme, étude de mise en concurrence et audit de la téléphonie, insertions liées aux investissements, logiciels : 51 906,14 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

Achats de terrains nus pour un montant total de 356 212,91 €, dont des terrains imputés à l'origine sur le budget annexe de la ZAC du Bosquet Reine mais qui sont, en réalité, en dehors du périmètre de la ZAC ;

Achats de terrains bâtis : par la SCI Carole Europe (garage Lainé) : 185 000,00 €

A ce chapitre, sont également imputées les acquisitions d'œuvre d'art, de mobilier, de matériel de bureau et informatique ainsi que les ouvrages (tous supports) de la médiathèque.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :

Investissements réalisés sur la voirie et les bâtiments communaux dont la réalisation de l'esplanade de la Vallée du Télhuet pour un montant e 448 683,43 €.

Les opérations d'équipement :

Opération 100000 « Travaux de voirie, aménagements routiers » : 328 177,98 € dont environ 250 000 € pour les travaux de la ZAC du Val Ravenot (phases 6 et 8)

Opération 200000 « Aménagement d'espaces verts » : 218 290,39 € dont les espaces verts de la ZAC du Val Ravenot et les travaux réalisés aux étangs.

Opération 20004 « Construction d'un centre aéré » : 167 301,60 € pour solde.

Opération 200205 « Construction d'une nouvelle salle de sports » : 15 268,48 € pour solde.

Opération 200213 « Construction d'un EHPAD » : 1 289 113,52 €

Opération 200505 « Centre social » : 1 253 781,11 €

Opération 200601 « Construction d'un centre aéré » : 24 031,56 € pour solde

Opération 200604 « Local Emmaüs » : 449 337,32 €

Opération 200606 « Maison du patrimoine » : 3 393,05 € (A noter : en 2010, cette opération sera intégrée dans l'opération « Cœur de Ville ».

.../

Opération 200607 « Restructuration de la cité Arbalète » : 333 672,93 €
Opération 200704 « Inondations » : 3 082,70 € pour solde.
Opération 200705 « ZAC du Bosquet Reine » : 870 361,43 €
Opération 200901 « Cœur de Ville » : 293 623,70 €
Opération 300000 « Gros travaux piscine » : 45845,19 € pour solde.
Opération 9904 « Aménagement du centre ville » : 12 650,85 € pour solde.

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » :

Suite à la clôture du projet de construction d'un centre aéré, nous avons dû rembourser une subvention à la CAF : 49 206,35 €.

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :

Remboursement de notre dette en capital : 551 055,83 €
Refinancement d'un prêt DEXIA : 3 876 578,23 €
Remboursement d'un prêt attribué par la CAF pour la construction d'un centre aéré : 118 095,25 €

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :

Dépôt de garantie à « Ciel Ecran » : 230,00 €
Avance de trésorerie au CCAS : 100 000,00 €
Avance de trésorerie au budget ZAC du Bosquet Reine : 1 164 783,55 €

Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » :

A ce compte, nous avons prévu 83 720,00 € pour les travaux, délégués à la CVS, qui doivent être réalisés Quartier Héluois. Ce montant est reporté sur l'exercice 2010. Cette ligne apparaît également en « recettes » au budget.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » :

Reprise de la provision constituée suite au contentieux sur la construction d'un centre aéré : 150 000 €
Régularisation sur l'amortissement d'une machine à relier (à la demande de la trésorerie) : 488,55 €

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :

Ecritures d'ordre (à l'intérieur de la section d'investissement) liées à des cessions gratuites de terrains : 52 511,76 €. Cette ligne apparaît également en « recettes » au budget.

LE BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget de la Ville de Notre-Dame de Gravenchon, conformément à celui de toute collectivité territoriale, est composé de deux sections distinctes :

- Une section fonctionnement (exploitation courante et régulière des services) ;
- Une section investissement (opérations en capital, c'est-à-dire celles qui ont une incidence sur la valeur du patrimoine de la collectivité).

Le budget primitif 2010 qui vous est présenté, comprend le Budget Principal, bien entendu, mais également les Budgets annexes habituels à savoir :

- Foyer des Sports
- Cinéma
- Restaurant administratif
- Locaux Commerciaux et Industriels
- Lotissements (ZAC du Val Ravenot)
- ZAC du Bosquet Reine
- Régie transports

LE BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA VILLE

Le budget primitif 2010 de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 826 013,00 € (section de fonctionnement) ; 18 066 420,33 € (section d'investissement)

59,76 % du budget principal sont affectés au fonctionnement et 40,24 % sont consacrés à l'investissement.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Les recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2009	BP 2010	%
013	Atténuation de charges	64 830,76	55 000,00	-15,16%
70	Ventes prod fabriqués, prest services	963 067,57	714 600,00	-25,80%
73	Impôts et taxes	19 532 989,03	19 685 835,00	0,78%
74	Dotations, subventions, participations	2 189 715,58	2 409 378,00	10,03%
75	Autres produits de gestion courante	323 074,26	333 200,00	3,13%
Total des recettes de gestion courante		23 073 677,20	23 198 013,00	0,54%
76	Produits financiers	35 032,42	25 000,00	-28,64%
77	Produits exceptionnels	655 131,22	103 000,00	-84,28%
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 763 840,84	23 326 013,00	-1,84%
042	Op d'ordre de transferts entre sections	150 488,55		-100%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 488,55		-100%
TOTAL		23 914 329,39	23 326 013,00	-2,46%

R 002 Résultat reporté	2 503 656,45	3 500 000,00	39,80%
Total des recettes de fonctionnement cumulées	26 417 985,84	26 826 013,00	1,54%

Chapitre 013 « Atténuation de charges : 55 000 €

Remboursements sur rémunérations et charges du personnel

Chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » : 714 600,00 €

Ils concernent principalement le produit des recettes encaissées auprès des usagers des services publics (médiathèque, théâtre, cantines et garderies etc...)

Ils représentent 3,06 % de l'ensemble de nos ressources réelles de fonctionnement.

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 19 685 835,00 €

Ce chapitre, le plus important du budget, représente près de 85 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Contributions directes : 4 778 252 €. Les taux de fiscalité restent inchangés

Attribution de compensation de la CVS : 14 711 793 €

Droits de places des marchés : 16 500 €

Taxe sur les pylônes électriques : 29 000 €

Taxe additionnelle aux droits de mutation : 150 000 €

Impôts sur les spectacles et taxes diverses : 290 €

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 2 409 378,00 €

Elles représentent 10,33 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dotation globale de fonctionnement : 820 000 €
Participations de la CAF : 360 000 €
Attribution du FDTP : 995 000 €
Autres : 41 000 €

Par ailleurs, la commune bénéficie d'allocations compensatrices au titre des abattements de fiscalité, décidés par l'Etat, pour 193 378,00 €

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 333 200,00 €

Il s'agit du produit de la location d'immeubles dont le loyer de l'EHPAD pour un montant de 209 000 €

Chapitre 76 « Produits financiers » : 25 000,00 €

Produits de nos placements financiers

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 103 000,00 €

88 000 € sont prévus pour la régularisation d'écritures entre le budget principal et le budget Locaux Commerciaux et Industriels : les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement imputées au budget principal, liées aux locations des salles communales doivent être ventilées pour partie sur le budget LCI car elles sont assujetties à TVA pour la part des locations payantes.
15 000 € estimés en produits exceptionnels divers.

Et enfin, **les opérations d'ordre** :

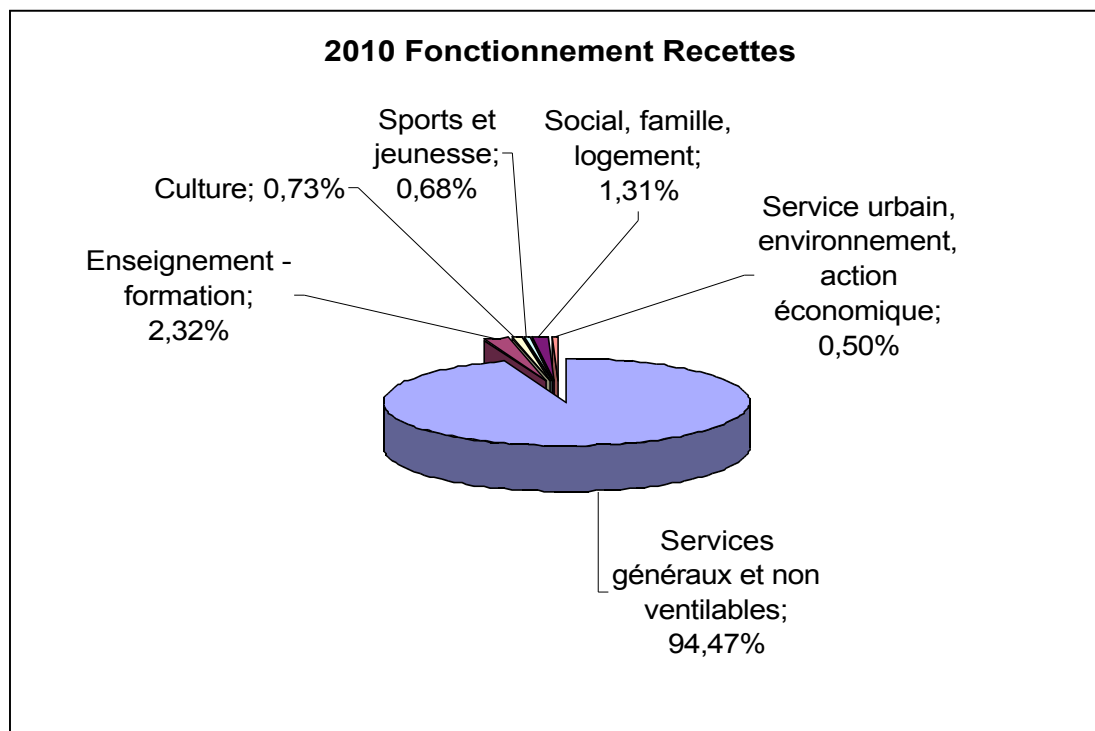
Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :

7 205 156,80 – 1 327 995,17 (affectés au compte 1068 pour couvrir le déficit global d'investissement) – 2 377 161,63 (affectés en plus au compte 1068), reste 3 500 000 € qui seront imputés au 002 de la section de fonctionnement du BP 2010.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 124 336 € soit 0,54 %.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS

Recettes de fonctionnement réelles qui graphiquement, se répartissent comme suit :



II - Les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2009	Projet BP 2010	%
011	Charges à caractère général	5 822 013,78	6 018 753,40	3,38%
012	Charges de personnel	7 693 327,15	7 974 688,00	3,66%
014	Atténuation de produits	0,00	80,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 181 630,60	4 472 473,00	6,96%
Total des dépenses de gestion courante		17 696 971,53	18 465 994,40	4,35%
66	Charges financières	544 392,70	360 000,00	-33,87%
67	Charges exceptionnelles	172 086,98	78 604,00	-54,32%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 413 451,21	18 904 598,40	2,67%
023	Virement à la section d'investissement			
042	Op d'ordre de transferts entre sections	799 377,83	661 872,00	-17,20%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		799 377,83	661 872,00	-17,20%
TOTAL		19 212 829,04	19 566 470,40	1,84%

023	Virement à la section d'investissement		7 259 542,60	
Total des dépenses de fonctionnement cumulées			26 826 013,00	

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 6 018 753,40 €

Elles sont nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation des services et des équipements mis à la disposition des Gravenchonnois.

Y figurent par exemple, toutes les dépenses de fonctionnement courant aussi diverses que l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments, les maintenances informatiques, les fournitures scolaires, les achats de livres, les frais de télécommunications, les affranchissements, les fournitures administratives, les assurances, telles que celles-ci apparaissent précisément détaillées dans le dossier joint qui récapitule le budget de fonctionnement par natures. Les crédits nécessaires à la mise en place des diverses activités et manifestations proposées (prestations – achats de spectacles...) sont également inscrits dans ce chapitre.

Celui-ci comprend également les dépenses d'énergie (électricité, éclairage public, gaz, combustibles, carburants) qui, cumulées représentent la somme de 923 500,00 €.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 7 974 688,00 €

Celles-ci constituent un poste de dépenses important.

En plus de l'habituel GVT (Glissement Vieillesse Technicité), notre masse salariale doit prendre en compte les augmentations générales de salaires décidées par les pouvoirs publics.

Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 80,00 €

A ce compte, nous enregistrons le reversement au CCAS d'un tiers de la taxe sur les spectacles encaissée au budget principal.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 4 472 473,00 €

Indemnités, cotisations de retraite, frais de mission et formation des élus : 113 100 €
Cotisation au SDIS : 399 670 €
Contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : 13 000 €
Subvention de fonctionnement au CCAS : 1 242 000 € (948 000 € en 2009)
Subventions et participations :
 MNT : 62 000 € (réalisé 2009 : 57 185 €)
 Budget Restaurant (subv et participation employeur/admissions) : 67 900 € (réalisé 2009 : 58 413 €)
 Budget Cinéma : 66 100 € (réalisé 2009 : 35 076 €)
 Budget Foyer des Sports : 91 690 € (réalisé 2009 : 92 023 €)
 Budget Transports : 289 750 € (réalisé 2009 : 212 740 €)
 Budget Locaux Commerciaux et Industriels : 96 142 € (0,00 en 2009)
Subventions de fonctionnement aux associations : 1 990 221 € (dont 10 000 exceptionnelle Haïti) (réalisé 2009 : 2 202 987 € dont 227 000 € pour la maison de l'enfance – service municipalisé au 1^{er} janvier 2010).
Pertes sur créances irrécouvrables : 2 000 € (5 540 € en 2009)
Charges diverses : remboursement de cautions (marchés aux plantes, marché de Noël) et remboursement de coupons Pass Loisirs aux associations : 38 900 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 360 000,00 €

Remboursement des intérêts de la dette (diminué du montant des intérêts du prêt DEXIA que nous avons prévu de rembourser par anticipation en juin prochain)

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 78 604,00 €

Intérêts moratoires et pénalités sur marchés : 15 000 € ; Secours et dots : 8 950 € ; Bourses et prix : 32 854 € ; annulation de titres sur exercices antérieurs : 21 800 €.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent **les opérations d'ordre**, regroupées dans les chapitres suivants :

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » : 661 872,00 €

Ce sont essentiellement les dotations aux amortissements.

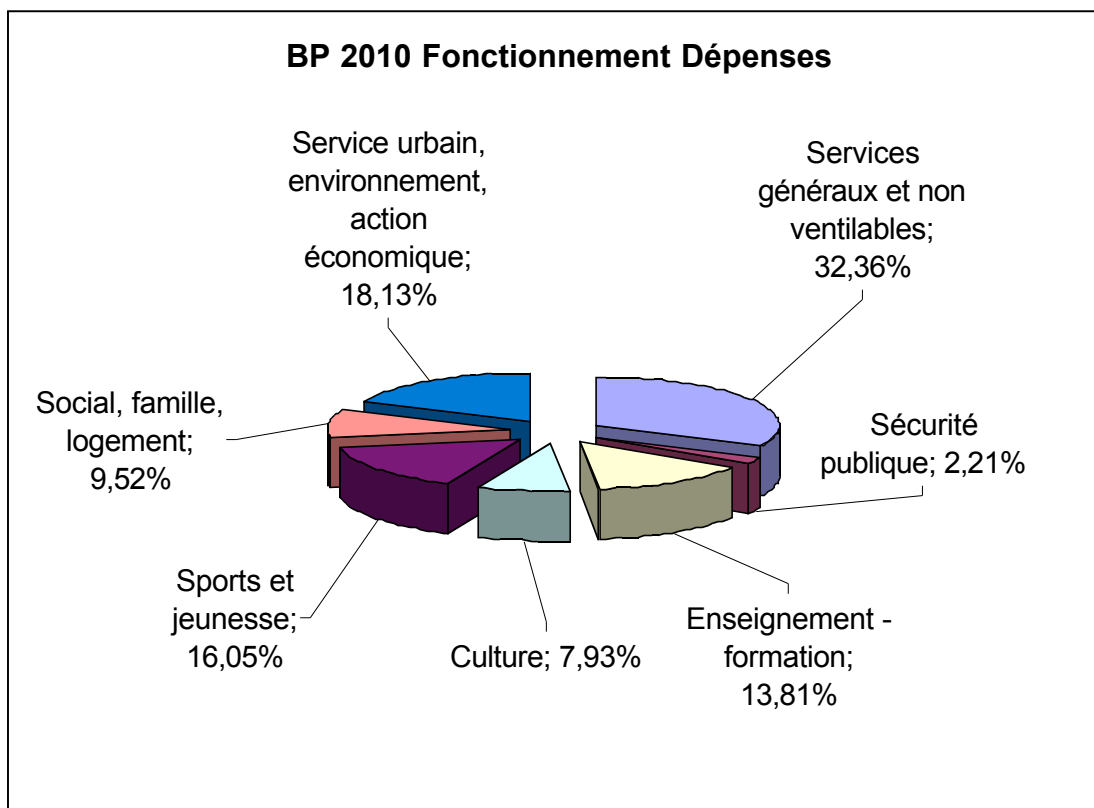
023 – « Virement à la section d'investissement » : 7 259 542,60 €

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 491 147 € soit 2,67 % par rapport au compte administratif 2009. Sachant que l'on peut compter sur l'effort de tous, il faut prendre cette augmentation comme un maximum, en ayant comme objectif à atteindre 0,60 % comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Dépenses de fonctionnement réelles qui graphiquement, se répartissent comme suit :



B – SECTION D'INVESTISSEMENT**I – Les recettes d'investissement**

Chap	Libellé	CA 2009	Total BP 2010	%
13	Subventions d'investissement	853 873,92	1 337 025,63	56,58%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 596 369,25	318 458,12	-94,31%
23	Immobilisations en cours	1 372 103,41	213 179,24	-84,46
Total des recettes d'équipement		7 822 346,58	1 868 662,99	-76,11%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 443 543,68	608 200,00	-57,87%
1068	Excédents de fonct capitalisés	4 242 389,30	3 705 156,80	-12,66%
27	Autres immobilisations financières	0,00	100 000,00	
024	Produits des cessions		1 589 490,00	
Total des recettes financières		5 685 932,98	6 002 846,80	5,57%
45x2	Total des opérations pour cpte de tiers	0,00	83 720,00	
Total des recettes réelles d'investissement		13 508 279,56	7 955 229,79	-41,11%
021	Virement de la section de fonctionnement		7 259 542,60	
040	Op d'ordre de transferts entre sections	1 497 168,12	661 872,00	-55,79%
041	Opérations patrimoniales	52 511,76	0,00	-100,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 549 679,88	7 921 414,60	411,16%
TOTAL		15 057 959,44	15 876 644,39	5,44%

R 001 Résultat reporté		2 189 775,94	
------------------------	--	--------------	--

Total des recettes d'investissement cumulées	15 057 959,44	18 066 420,33	
--	---------------	---------------	--

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : Reports : 837 025,63 € ; BP : 500 000,00 €

Reports :

Subventions du Conseil Général :

- Parcours aventures 24 600,00
- Evacuation des eaux pluviales rue M. Bastié 12 839,00
- Evacuation des eaux pluviales ZAC du Bosquet Reine 5 151,90
- Plan paysage étude 14 142,50
- Piste cyclable ZAC du Val Ravenot 20 361,30
- Matériel Centre social 26 629,00
- Piste cyclable ZAC du Bosquet Reine 31 921,21
- Evacuation des eaux usées ZAC du Bosquet Reine 5 925,96
- Evacuation des eaux pluviales ZAC du Bosquet Reine 32 199,60
- Réseaux eau potable ZAC du Bosquet Reine 10 983,60

Subventions du Conseil Régional :

- Piste cyclable ZAC du Val Ravenot 20 361,30
- Requalification du quartier Arbalète 300 719,00
- Piste cyclable ZAC du Bosquet Reine 31 921,21

Subventions de la CAF :

- Extension du centre social 67 734,27
- Matériel Centre social 7 235,78

Subvention de l'ADEME :

- Véhicules électriques 4 000,00

Subvention du CNC :

- Passage au numérique (cinéma) 120 000,00

Participation de la CVS :

- Bassin ZAC du Bosquet Reine 100 300,00

Budget Primitif :

Participation de la CVS :

Voirie Quartier Héloüis 350 000,00

Voirie Allée Beauregard 150 000,00

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : Reports : 318 458,12 €

Prêt de la CRAM :

Construction d'un EHPAD 93 998,00

Prêts de la CAF :

Extension du Centre social 202 752,80

Mobilier Centre social 21 707,32

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Reports : 213 179,24 €

Régularisation de la TVA sur la construction de l'EHPAD

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : BP : 608 200,00 €

FCTVA (calculé sur les investissements 2008) 595 200,00

Taxe Locale d'Equipement 13 000,00

Chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : BP : 3 705 156,80 €

Partie obligatoire pour couvrir le déficit global d'investissement (restes à réaliser compris) soit 1 327 995,17

Partie non obligatoire : 2 377 161,63

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : BP : 100 000,00 €

Remboursement par le CCAS de l'avance de trésorerie faite en décembre 2009

Chapitre 24 « Produit des cessions » : BP : 1 589 490,00 €

Pavillon du Bois du Parc 130 000,00

Rez-de-chaussée de la MAPA (Logéal) 600 000,00

Terrains Mont à Lardier 421 380,00

Terrains Quartier Héloüis 155 000,00

Terrain Quartier Beauregard 125 550,00

Terrain Allée Charcot 52 650,00

Terrain Avenue V. Hugo 85 065,00

Terrain rue Bertin 19 845,00

Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » : Reports : 83 720,00 €

Partie des travaux du Quartier Héloüis déléguée à la CVS

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » : BP : 661 872,00 €

Ce sont essentiellement les dotations aux amortissements.

Chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté » : BP : 2 189 775,94 €

Excédent d'investissement du budget principal (sauf restes à réaliser) : 389 775,94 €

Excédent du budget annexe Lotissements du Val Ravenot : 1 800 000,00 €

II – Les dépenses d’investissement

Chap	Libellé	CA 2009	Total BP 2010	%
20	Immobilisations incorporelles	51 906,14	59 297,61	14,24%
204	Subventions d’équipement versées	0,00	524 948,00	
21	Immobilisations corporelles	890 644,49	887 578,76	-0,34%
23	Immobilisations en cours	1 039 019,23	4 778 696,95	359,92%
	Total des opérations d’équipement	5 140 630,21	6 723 004,78	30,78%
	Total des dépenses d’équipement	7 122 200,07	12 973 526,10	82,16%
13	Subventions d’investissement	49 206,35	0,00	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 545 727,31	4 448 578,23	-2,14%
27	Autres immobilisations financières	1 264 783,55	560 596,00	-55,68%
	Total des dépenses financières	5 859 717,21	5 009 174,23	-14,52%
45x2	Total des opérations pour cpte de tiers		83 720,00	
	Total des dépenses réelles d’investissement	12 981 917,28	18 066 420,33	39,17%
040	Op d’ordre de transferts entre sections	150 488,55		-100,00%
041	Opérations patrimoniales	52 511,76		-100,00%
	Total des dépenses d’ordre d’investissement	203 000,31		-100,00%
TOTAL		13 184 917,59	18 066 420,33	37,02%

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : Reports : 17 947,61 € BP : 41 350,00

Reports :

Dont audit du réseau téléphonique, migration Lotus et serveur informatique...

BP :

Enveloppe « frais d’insertion » : 10 000 €

Service informatique – logiciels : 31 350 €

Chapitre 204 « Subventions d’équipement versées » : BP : 524 948,00 €

Participations à Logéal pour

la démolition de l’immeuble Artois : 50 000 €

la démolition de l’immeuble Esterel : 87 000 €

les travaux de réhabilitation du quartier Arbalète : 387 948 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Reports : 153 113,76 € BP : 734 465 €

Reports :

Dont 100 000 € pour l’achat d’une parcelle de terrain et d’un bâtiment...

BP :

Achat de terrains : 64 145 € (dont le terrain d’assiette du pavillon du Bois du Parc)

Enveloppe œuvres d’art : 10 000 €

Matériel de transport : 46 050 €

Matériel de bureau et informatique : 54 395 €

Mobilier : 35 670 €

Equipements divers : 524 205 € (dont 51 000 € pour l’acquisition d’ouvrages –tous supports- pour la médiathèque)

Dont dépenses exceptionnelles prévues au BP 2010 :

Rayonnages archives : 12 000 €

Remplacement de l’Autocom : 77 000 €

Achats de matériel et mobilier pour l’accueil de loisirs : 23 600 € et la ludothèque : 95 600 €

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Reports : 644 850,95 BP : 4 133 846 €

Reports :

Dont 206 000 € pour l'installation du numérique au cinéma, 78 000 € pour le parcours aventures du centre de natation...

BP :

Dont :

Travaux sur les bâtiments : local d'archivage à la Poste : 70 000 €, travaux sur l'hôtel de Ville 173 000 €, Salle Normandie : 153 000 €, Stade Virmontois : 34 000 €, Vidéo surveillance : 50 000 €, Salle Terray 30 000 €, seconde tranche des abris de jardins : 45 000 € etc

Travaux sur les terrains et la voirie : éclairage public Bois du Par cet quartier Mont à Lardier : 640 000 €, travaux dans le cadre du développement durable : 155 000 €, VRD Quartier Hélouis : 1 400 000 € et Mont à Lardier 220 000 € etc

Dont dépenses exceptionnelles prévues au BP 2010 :

Remplacement du cordage pyracorde : 45 000 €

Travaux local archives : 70 000 €

Travaux Salle Normandie : 152 500 €

Aménagement du terrain de la fontaine : 10 000 €

Opérations d'équipement : Reports : 1 809 925,78 € BP : 4 913 079,00 €

100000 Travaux de voirie, aménagements routiers : reports : 252 588,95 €

200000 Aménagement d'espaces verts : reports : 53 348,49 €

200208 Construction salle polyvalente : reports : 3 345,39 €

200213 Construction EHPAD : reports : 75 807,57 € ; BP : 295 000 €

200505 Centre social : reports : 256 688,39 € ; BP : 115 000 €

200604 Local Emmaüs : reports : 30 399,51 € ; BP : 31 000 €

200606 Maison du Patrimoine : reports : 76 795,16 € (intégrée dans l'opération Cœur de Ville à partir de 2010)

200607 Restructuration Cité Arbalète : reports : 727 420,23 € ; BP : 145 000 €

200705 ZAC du Bosquet Reine : reports : 65 375,08 € ; BP : 440 000 €

200901 Cœur de Ville : reports : 268 157,01 € ; BP : 1 615 000 € + 2 272 079,00 €

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : BP : 4 448 578,23 €

Remboursement du capital de la dette : 572 000 €

Remboursement anticipé d'un prêt DEXIA : 3 876 578,23 €

Chapitre 27 « Autres immo financières » : Reports : 460 596,00 € BP : 100 000,00 €

Régularisation de la TVA sur la construction de l'EHPAD : 460 596 €

Mise aux normes des installations gaz du Bois du Parc (aide aux habitants : 100 000 €

Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » : Reports : 83 720,00 €

Partie des travaux du Quartier Hélouis déléguée à la CVS

Le niveau d'investissements, hors emprunts et dettes assimilées se situe pour 2010 à 8 717 000 € à comparer aux 8 990 000 € en 2009.

Affectation du résultat

	CA 2007	CA 2008	CA 2009
Total des recettes de fonct de l'année	24 017 966,47	27 249 320,82	23 914 329,39
Total des dépenses de fonct de l'année	20 057 613,70	21 221 058,33	19 212 829,04
Résultat de fonctionnement	3 960 352,77	6 028 262,49	4 701 500,35
Ajout du résultat de fonctionnement N-1 reporté	98 064,27	717 783,26	2 503 656,45
Résultat de clôture	4 058 417,04	6 746 045,75	7 205 156,80
Total des dépenses d'inv	16 134 559,69	9 055 867,05	13 184 917,59
Déficit d'investissement reporté	5 569 277,84	3 801 252,54	1 496 986,30
Total de dépenses d'investissement	21 703 837,53	12 857 119,59	14 681 903,89
Total des recettes de l'exercice	12 023 752,03	7 103 881,00	10 829 290,53
Excédent N-1 affecté (1068)	5 999 451,80	4 256 252,29	4 242 389,30
Total des recettes d'investissement	18 023 203,83	11 360 133,29	15 071 679,83
Besoin de financement de l'investissement	3 680 633,70	1 496 986,30	
Excédent de financement de l'investissement			389 775,94
Auquel il convient d'ajouter le solde des RàR 2009	-1 143 064,16	-2 745 403,00	-1 717 771,11
dépenses d'investissement	3 858 882,12	5 350 929,55	3 170 154,10
recettes d'investissement	2 715 817,96	2 605 526,55	1 452 382,99
Le besoin total de financement de l'inv 2009	4 823 697,86	4 242 389,30	1 327 995,17
Excédent de clôture en fonctionnement	4 058 417,04	6 746 045,75	7 205 156,80
Besoin de financement de l'investissement	4 823 697,86	4 242 389,30	1 327 995,17
Solde positif		2 503 656,45	5 877 161,63
Solde négatif	765 280,82		
Affectation au 1068	4 058 417,04	4 242 389,30	3 705 156,80
Report au 002	0,00	2 503 656,45	3 500 000,00

LES BUDGETS ANNEXES**Le budget « Cinéma des Trois Colombiers »**

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	187 427,32	186 450,00	162 729,03	171 400,00
012	Charges de personnel	113 312,20	117 990,00	113 294,12	117 000,00
66	Charges financières	305,82	400,00	318,53	400,00
	TOTAL	301 045,34	304 840,00	276 341,68	288 800,00

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 522,73	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits et services	256 850,37	231 140,00	239 465,27	221 000,00
74	Dotations, subventions	26 671,24	73 690,00	36 669,27	67 700,00
77	Produits exceptionnels	0,00	10,00	207,14	100,00
	TOTAL	301 045,34	304 840,00	276 341,68	288 800,00

La participation du budget principal était de 22 511,03 € en 2008 et de 35 075,65 € en 2009 ; elle est estimée à 66 100,00 € en 2010.

Le budget « Foyer des Sports »

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	78 087,80	80 750,00	67 628,45	70 690,00
012	Charges de personnel	87 516,11	91 080,00	68 840,39	71 000,00
	TOTAL	165 603,91	171 830,00	136 468,84	141 690,00

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 378,82	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits et services	51 760,85	50 000,00	44 445,49	50 000,00
74	Dotations, subventions	103 464,24	121 830,00	92 023,35	91 690,00
	TOTAL	165 603,91	171 830,00	136 468,84	141 690,00

La participation du budget principal était de 103 464,24 € en 2008 et de 92 023,35 € en 2009 ; elle est estimée à 91 690,00 € en 2010.

Le budget « Restaurant Administratif »

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	120 639,77	127 190,00	95 402,66	100 000,00
012	Charges de personnel	144 512,66	149 575,00	122 955,79	127 500,00
65	Autres charges de gestion	0,00	50,00	12,81	50,00
66	Charges financières	311,74	500,00	257,92	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	94,23	500,00
	TOTAL	265 464,17	277 815,00	218 723,41	228 550,00

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 027,73	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	463,88	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits et services	74 762,53	85 712,00	66 326,66	65 000,00
74	Dotations, subventions	158 210,03	192 103,00	152 396,75	163 550,00
	TOTAL	265 464,17	227 815,00	218 723,41	228 550,00

Détail des comptes 7474 et 7475 « Participations » :

	Ville NDG		CVS	
	Admissions	Subvention	Admissions	Subvention
2008	47 193,12	13 793,56	74 718,07	22 505,28
2009	40 147,50	22 903,44	56 819,81	32 526,00
2010 (prévisions)	44 408,00	28 591,00	72 456,00	46 648

Le budget « Locaux Commerciaux et Industriels »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	24 241,88	18 700,00	8 599,90	13 700,00
023	Virement à la section d'invest	0,00	99 543,09	0,00	92 298,22
042	Opérations d'ordre entre sections	20 294,58	21 220,00	40 283,89	19 600,00
66	Charges financières	19 480,52	8 630,00	3 110,32	727,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	700,00	508,11	88 770,00
	TOTAL	64 016,98	148 793,09	52 502,22	215 095,22

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 174,17	58 793,09	58 793,09	29 325,22
74	Dotations, subventions	53 717,92	0,00	0,00	96 142,00
75	Autres produits de gestion	92 146,41	90 000,00	95 418,54	88 508,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	19 989,32	1 120,00
	TOTAL	157 038,50	148 793,09	174 200,95	215 095,22

Les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement imputées au budget principal, liées aux salles communales louées, doivent être ventilées pour partie sur le budget LCI car elles sont assujetties à TVA pour la part des fréquentations « payantes ».

Ainsi, en dépenses de fonctionnement, au compte 678 « Autres charges exceptionnelles », nous avons prévu 88 070 € ; en recettes de fonctionnement (remboursement de vaisselle cassée et remplacement d'un garde corps) au compte 758 « Produits divers de gestion courante » : 508 € et au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » : 1 120 €.

En recettes, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », il s'agit de l'excédent de fonctionnement reporté, diminué de la part capitalisée (121 698,73 – 87 534,83 (pour couvrir le déficit d'investissement) – 4 838,68 (restes à réaliser)) soit 29 325,22 €.

Les recettes prévues au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont inférieures à celles de 2009 ; elles tiennent compte du déménagement du centre d'études de langues en juin prochain (un semestre de location des locaux en moins).

L'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget nécessite une subvention du budget principal d'un montant de 96 142,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	30 669,75	30 669,75	87 534,83
16	Emprunts et dettes assimilées	509 865,87	113 000,00	112 464,15	93 000,00
23	Immobilisations en cours (y compris rar)	11 472,07	31 310,77	18 913,25	23 736,90
	TOTAL	521 337,94	174 980,52	162 047,15	204 271,73

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	470 373,61			
021	Virement de la section de fonctionnt	0,00	99 543,09	0,00	92 298,22
024	Produits des cessions	0,00	19 989,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	20 294,58	21 220,00	40 283,89	19 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	34 228,43	34 228,43	92 373,51
	TOTAL	490 668,19	174 980,52	74 512,32	204 271,73

En recettes d'investissement, au chapitre 10, nous avons 92 373,51 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (ce qui couvre à la fois le déficit d'investissement reporté (87 534,83) et les restes à réaliser (4 838,68)).

Au chapitre 040, les 19 600,00 € sont destinés à l'amortissement des immobilisations (essentiellement des travaux réalisés sur les cases commerciales). En 2009, nous avons également des écritures d'ordre liées à la vente de terrains situés sur la zone industrielle.

A ces recettes, s'ajoute l'autofinancement dégagé en fonctionnement pour un montant de 92 298,22 €.

En conclusion, l'ensemble de ces recettes nous permet de financer le déficit, les restes à réaliser, le remboursement en capital de la dette. Il reste 18 898 € que nous mettons en « réserve » au compte 2313 « Immobilisations en cours – Bâtiments » pour le cas où nous aurions des travaux à réaliser sur les bâtiments (ex : remplacement d'une porte sur la case Inter Cave).

A noter :

Immobilisations : Il nous reste à amortir :

2010	2011	2012	2013	2014	2015
19 583,74	5 358,98	297,74	297,74	297,74	297,63

Dette : Il nous restera, en 2011, une annuité d'un montant de 21 930,98 €

EVOLUTION DU DEFICIT DU BUDGET LCI

Les principales recettes de ce budget sont les produits des locations :

	2006	2007	2008	2009
Salles communales	21 851,79	21 415,33	33 461,82	34 187,35
Centre d'Etude des Langues	8 004,68	8 116,68	9 351,88	11 447,96
Centre de formation d'apprentis	43 419,96	43 419,96	3 969,90	0,00
ARCADE	9 462,01	10 110,40	12 296,24	11 843,48
Ateliers relais	42 213,22	6 793,07	0,00	0,00
Cases commerciales	34 541,98	29 146,47	28 116,03	32 235,54
TOTAUX	159 493,64	119 001,91	87 195,87	89 714,33

Ces recettes fondent avec les transferts de compétences à la CVS.

En 2007, la Ville a vendu à la CVS :

Les terrains de la Grande Campagne Nord pour 152 772 €

Les ateliers relais pour 441 960 €

Ces recettes exceptionnelles nous ont permis de dégager, fin 2007, un excédent d'investissement de 470 373,61 €.

En 2008, le Centre de Formation d'Apprentis a été transféré à la CVS. Ce transfert nous a procuré une recette exceptionnelle de 53 717,92 € (montant de la dernière annuité de l'emprunt affecté à la construction du CFA).

Depuis 2008, nous n'avons plus de recettes exceptionnelles aussi importantes ; de plus, nos recettes de fonctionnement courant (locations) diminuent. En 2010, le Centre d'Etude de Langues sera, lui aussi, transféré ; c'est 11 500 € de recettes en moins !

En 2010, il nous faut équilibrer ce budget par une subvention du budget principal d'un montant de 96 142 €.

Dès 2011, ce budget retrouvera, avec l'extinction de la dette, une meilleure santé. Mais quasiment pas de crédits pour réaliser les travaux d'entretien courant des bâtiments.

COMPTES ADMINISTRATIFS

	2006	2007	2008	2009
011 Charges à caractère général	29 135,66	23 604,27	24 241,88	8 599,90
023 Virement à la section d'investissement				
042 Op d'ordre de transferts entre sections				
65 Autres charges de gestion courante	2 614,92	6 095,28		3 110,32
66 Charges financières	18 627,64	20 245,46	19 480,52	508,11
67 Charges exceptionnelles	94 959,10	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	145 337,32	49 945,01	43 722,40	12 218,33
002 Résultat de fonctionnement reporté				
042 Op d'ordre de transferts entre sections				
74 Dotations, subventions et participations				
75 Autres produits de gestion courante	163 790,11	126 534,75	92 146,41	95 418,54
77 Produits exceptionnels	284 314,26	624 153,70		19 989,32
Total recettes de fonctionnement	448 104,37	750 688,45	92 146,41	115 407,86
Excédent de fonctionnement	302 767,05	700 743,44	48 424,01	103 189,53

	2006	2007	2008	2009
001 Résultat d'investissement reporté				
040 Op d'ordre de transferts entre sections				
16 Emprunts et dettes assimilées	155 485,40	166 336,78	509 865,87	112 464,15
21 Immobilisations corporelles				
23 Immobilisations en cours	42 496,22	34 824,44	11 472,07	18 913,25
Total dépenses d'investissement	197 981,62	201 161,22	521 337,94	131 377,40
001 Résultat d'investissement reporté				
021 Virement de la section de fonctionnement				
040 Op d'ordre de transferts entre sections				
10 Dotations, fonds divers et réserves	150 278,68	19 266,81		34 228,43
21 Immobilisations corporelles	1 671,67	15 412,78		0,00
Total recettes d'investissement	151 950,35	34 679,59	0,00	34 228,43
Déficit d'investissement	46 031,27		521 337,94	97 148,97
Excédent d'investissement		-166 481,63		

BUDGETS PRIMITIFS

	2010	2011	2012	2013
011 Charges à caractère général	13 700,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
023 Virement à la section d'investissement	92 298,22			
042 Op d'ordre de transferts entre sections	19 600,00	5 400,00	300,00	300,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00			
66 Charges financières	727,00	50,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	88 770,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total dépenses de fonctionnement	215 095,22	59 150,00	54 000,00	54 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	29 325,22			
042 Op d'ordre de transferts entre sections	0,00			
74 Dotations, subventions et participations	96 142,00			
75 Autres produits de gestion courante	88 508,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
77 Produits exceptionnels	1 120,00			
Total recettes de fonctionnement	215 095,22	77 000,00	77 000,00	77 000,00
Excédent de fonctionnement				
001 Résultat d'investissement reporté	87 534,83			
040 Op d'ordre de transferts entre sections	0,00			
16 Emprunts et dettes assimilées	93 000,00	22 000,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles				
23 Immobilisations en cours	23 736,90			
Total dépenses d'investissement	204 271,73	22 000,00	0,00	0,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00			
021 Virement de la section de fonctionnement	92 298,22			
040 Op d'ordre de transferts entre sections	19 600,00	5 400,00	300,00	300,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	92 373,51			
21 Immobilisations corporelles	0,00			
Total recettes d'investissement	204 271,73	5 400,00	300,00	300,00
Disponible		1 250,00	23 300,00	23 300,00

Le budget « Lotissements ZAC du Val Ravenot »SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 918,28	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'invest	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	844 871,00	0,00	388 035,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	894 789,28	0,00	388 035,00	0,00

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	49 918,28	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	844 871,00	0,00	388 035,00	0,00
	TOTAL	894 789,28	0,00	388 035,00	0,00

Les recettes réalisées au chapitre 77 correspondent à la cession de 12 terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
23	Immobilisations en cours (y compris rar)	385 906,03	360 452,01	52 242,36	479 236,94
26	Titres de participations	0,00	1 952 649,61	0,00	0,00
	TOTAL	385 906,03	2 313 101,62	52 242,36	2 279 236,94

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	1 453 964,33	1 914 414,30	1 914 414,30	2 250 206,94
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 710,57	0,00
024	Produits des cessions	0,00	517 541,00	4 145,00	29 030,00
021	Virement de la section de fonct	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	844 871,00	0,00	374 324,43	0,00
13	Subventions d'équipement	1 485,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 300 320,33	2 431 955,30	2 302 449,30	2 279 236,94

En dépenses, au chapitre 23, nous avons les « restes à réaliser » sur la phase 6 : 1 494,32 € (Vantol, Domia – mission SPS, Ingétec – maîtrise d'œuvre) ; sur la phase 8 : 424 823,12 € (Ingétec, Domia, Valérian, Seyma – Lot 1 VRD, EDF-GDF, France Télécom et Lillebonnais) ; en plus, nous disposons d'une marge de 52 919,50 € pour couvrir les révisions de prix (en espérant que cela suffira).

En recettes, au compte 024, il s'agit de la vente des trois terrains restants au budget principal (2 607m² X 1,59 € = 4 145 €) et d'un terrain sur le Val Ravenot (compromis signé en octobre 2009) ;

Au compte 001, les 1 800 000 € prévus au BP 2010 constituent une partie de l'excédent global de ce budget que nous comptons reverser au budget principal.

En effet, nous souhaitons établir le bilan de cette opération cette année.

Le budget « ZAC du Bosquet Reine »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	316 949,09	2 579 785,33	1 934 830,24	1 308 205,85
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	2 282 399,40	2 053 282,11	1 133 733,74
	TOTAL	316 949,09	4 862 184,73	3 988 112,35	2 441 939,59

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
70	Ventes	0,00	705 000,00	546 435,00	1 060 070,00
74	Dotations et participations	0,00	94 404,60	23 845,86	73 663,74
77	Produits exceptionnels	0,00	430 772,84	430 779,29	0,00
042	Opérations d'ordre	316 949,09	3 632 007,29	2 987 052,20	1 308 205,85
	TOTAL	316 949,09	4 862 184,73	3 988 112,35	2 441 939,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	56 311,35	56 311,35	0,00
040	Opérations d'ordre	316 949,09	3 632 007,29	2 987 052,20	1 308 205,85
	TOTAL	316 949,09	3 688 318,64	3 043 363,55	1 308 205,85

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	151 213,81	0,00	0,00	174 472,11
16	Emprunts et dettes assimilées	109 423,93	1 405 919,24	1 164 553,55	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00	2 282 399,40	2 053 282,11	1 133 733,74
	TOTAL	260 637,74	3 688 318,64	3 217 835,66	1 308 205,85

Les écritures d'ordre sont nombreuses et complexes sur ce budget ; par conséquent et pour résumer, nous nous contenterons de détailler les principales lignes :

En recettes de fonctionnement

Au chapitre 70 : 1 060 070 €

Restes à réaliser : 215 070 € (terrains Phase 1 lots 16, 48, 14, 22 et 24)

Soulte échange Logéal : 310 000 €

Vente de 12 terrains (prévision) : 535 000 €

Au chapitre 74 : 73 663,74 €

Restes à réaliser : subventions du Conseil Général (eaux usées et pluviales et eau potable)

En dépenses de fonctionnement
 Au chapitre 011 : 1 308 205,85 €

Restes à réaliser : 463 205,85 € (dont 281 801,52 € pour la fourniture et la pose de récupérateurs d'eau de pluie) ; la voirie provisoire de la phase 1 ainsi que les études sont engagées en totalité (la voirie définitive sera à prévoir en 2011) ; les études de la phase 2 sont également engagées.

BP 2010 :

Voirie provisoire de la phase 2 : 600 000 € (60%)
 Enfouissement des réseaux EDF : 95 000 € (100 %)
 Branchements EDF : 90 000 € (100 %)
 Etudes de la phase 6 : 60 000 € (60 %)

Le budget « Régie Transports »

SECTION D'EXPLOITATION

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	244 452,09	242 250,00	215 472,14	235 550,00
012	Charges de personnel	51 425,12	53 300,00	52 360,63	54 200,00
042	Opérations d'ordre entre sections	170,16	171,00	170,14	0,00
	TOTAL	296 047,37	295 721,00	268 002,91	289 750,00

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté	336,19	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	55 262,77	55 263,00	55 262,76	0,00
74	Dotations, subventions	230 409,31	240 458,00	212 740,15	289 750,00
77	Produits exceptionnels	10 039,10	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	296 047,37	295 721,00	268 002,91	289 750,00

A compter de 2010, la section d'exploitation du budget primitif 2010 est essentiellement financée par une subvention du budget principal.

Jusqu'en 2009, nous devons amortir une subvention d'équipement (qui avait été versée par le budget principal pour financer l'acquisition d'un bus) ; cette technique permettait de réinjecter une partie de l'excédent d'investissement en section d'exploitation à hauteur de 55 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
040	Opérations d'ordre entre sections	55 262,77	55 263,00	55 262,76	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	238 744,80	0,00	238 744,18
	TOTAL	55 262,77	294 007,80	55 262,76	238 744,18

Les Recettes

Chap	Libellé	CA 2008	Budget 2009	CA 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	348 929,41	293 836,80	293 836,80	238 744,18
040	Opérations d'ordre entre sections	170,16	171,00	170,14	0,00
	TOTAL	349 099,57	294 007,80	294 006,94	238 744,18

Ce compte rendu présenté par Monsieur MORISSE est adopté.

**N° 10 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION des AFFAIRES CULTURELLES du 17 MARS 2010**

Présents :

Mmes GUIRAND, LÔPITAUX, LOISON, LIANDRAT, MOULARD,
Mmes LOISEL, COURMONTAGNE, HÉBERT.

Absents excusés : Mmes L'ANTOINE, CHRISTOPHE, MM. MORISSE, RIGAUD

↳ FÊTE DU PRINTEMPS

Madame LÔPITAUX présente la prochaine édition de la Fête du printemps qui se tiendra le dimanche suivant, 21 mars 2010, dans la Vallée du Télhuet, à partir de 14h30.

"Sir Oliver Jones a disparu. Ces deux collaboratrices expliquent aux explorateurs venus les aider (avec un accent anglais) qu'elles sont véritablement inquiètes car Sir Oliver Jones, parti depuis 6 mois à la recherche du trésor de la Cité perdue, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de deux semaines ! Des photos de différents endroits ont été retrouvées sur son campement. En prospectant sur ces différents lieux de la vallée mystérieuse, peut-être les explorateurs pourront-ils accumuler des indices pour retrouver Sir Oliver Jones et, par la même occasion, le fameux trésor de la Cité perdue ?... Après avoir recherché les indices sur les six lieux indiqués sur le plan, rendez-vous est donné à tous les explorateurs au Château de la Cité perdue, à 17 heures, pour essayer de sauver Sir Oliver Jones. Mais attention, ce dernier parle dans son carnet de bord de « gardiens de la Cité perdue » particulièrement agressifs et méchants envers quiconque essaie d'approcher la Cité !... "

Les inscriptions seront prises jusqu'à 16 heures. Les six endroits "cités par Sir Oliver Jones" ne sont autres que les six stands tenus par les associations et services municipaux, partenaires de la manifestation, qui proposeront aux jeunes participants jeux et énigmes.

↳ FÊTE DE L'ÉTÉ

Laëtitia COURMONTAGNE présente à la commission le projet de la future édition de la Fête de l'été, qui se tiendra les 19 et 20 juin 2010, dans la Vallée du Télhuet, et principalement sur la nouvelle esplanade.

☒ Le samedi 19 juin :

Conçue sous la forme d'un village d'animations, l'espace accueillera dès le samedi début d'après-midi de nombreux stands et ateliers proposés par les associations gravenchonaises, toutes activités confondues. Pour un certain nombre d'entre elles (Arcade avec de la confection de cerfs-volants, Rollers avec la réalisation de costumes, les commerçants avec la construction de bateaux...), elles seront installées sous une très grande tente, à l'écart de l'animation musicale, afin de faciliter les échanges.

Deux scènes seront installées : les groupes musicaux s'y produiront en alternance jusqu'au soir.

Buvette et restauration seront proposées à proximité pour environ 200 personnes, l'Arcade prévoyant en plus un côté "bar" plus convivial, où les gens seront servis à table.

Un peu plus loin, aux abords du jardin d'arc où la section Tir à l'arc proposera son animation, l'Accueil de loisirs sera présent avec une animation "water game". Il sera proposé au Comité des fêtes de tenir là la deuxième buvette (à noter que le Comité des fêtes a refusé la proposition de l'Arcade de tenir la buvette du village en commun).

Les prix aux deux buvettes devront être identiques.

En soirée, vers 21 heures, une tête d'affiche (contrat en cours) prendra possession du podium principal (selon la formule déjà utilisée les années passées pour la Fête de la musique).

Vers 23 heures, des groupes proposés par l'Arcade et se destinant plutôt à un public jeune se mettront en place.

L'animation devrait être close vers 0h30.

(Il n'y aura pas de foire à tout, le Comité des fêtes organisant désormais la sienne à la salle Péguy, fin mars.)

☒ Le dimanche 20 juin :

Les animations reprendront jusqu'au soir, 18 heures.

L'idée d'un pique-nique géant a été intégrée : il sera possible pour le public d'amener son pique-nique ou bien de profiter de la restauration organisée sur place par l'Orée du Bois et l'ACN.

Une troupe style "bal musette" animera le déjeuner dans le village.

La Fête de l'été 2010 sera le fruit d'un gros travail collectif des services municipaux et des associations.

Malgré les inquiétudes du départ, il est à noter que les associations sont cependant encore très nombreuses cette année à participer à la manifestation.

La proposition d'intervention de la Stadtkapelle d'Isny sur la Fête de l'été, demande formulée par Madame LOISON, est à réétudier pour 2011.

LE POINT SUR L'ENTREVUE AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS :

Mesdames GUIRAND et LÔPITAUX avaient rendez-vous avec l'association des commerçants, la CNDG, ce jour. Elles rapportent devant la commission la volonté exprimée par les représentants des commerçants présents au rendez-vous d'accompagner la Ville sur les rendez-vous festifs (et non de recréer des quinzaines commerciales, concept un peu dépassé selon eux). Les élues font donc le point sur les projets d'animations envisagés pour l'année 2010 par l'association des commerçants gravenchonnois :

- Fête des mères : animation dans les magasins "la maman des commerçants" en avril, qui se terminera à l'Escale le mardi 25 mai à partir de 20h30 ;

- participation à la Fête de l'été où les commerçants souhaitent tenir un stand de fabrication de petits bateaux pour emmener ensuite les enfants les faire voguer sur le Télhuët ;

- Fête de l'automne : les commerçants sont à la recherche d'une animation qui correspondrait au thème de la manifestation ;

- Festivités de Noël : l'idée d'une mini-ferme et de tours de poneys organisés pour les petits sur la place d'Isny est avancée... Les élues préféreraient, pour des raisons d'identification de l'organisateur, et pour ne pas créer de confusions parfois fâcheuses dans l'esprit du public, une animation des commerçants bien identifiée et donc à part, le week-end suivant peut-être... Les élues demandent à l'association de revoir plus précisément son projet, et de l'accompagner éventuellement d'une demande de subvention.

OBJETS PROMOTIONNELS POUR LA VILLE :

Les élus ont décidé de passer commande auprès de la société Naturaulin de Notre-Dame-de-Gravenchon, société participant à la réinsertion d'un public en difficultés et produisant des objets en lin.

Sont retenus une écharpe en lin (7,25 € HT l'unité) en 50 exemplaires et un tablier en lin (31 € HT l'unité) en 50 exemplaires (le logo de la Ville y sera brodé et viendra s'ajouter au prix de base).

Avis favorable de la commission.

Près de 300 personnes se sont inscrites à l'animation proposée dans la Vallée du Télhuet, 150 à 200 participants « hors inscriptions » étaient également présents.

Ce compte rendu présenté par Madame GUIRAND est adopté.

DIRECTION GÉNÉRALE

<p align="center">N° 11 – CRÉATION D'UNE COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES, ENVIRONNEMENT et N.T.I.C. (NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)</p>

Sont désignés pour siéger à la Commission citée ci-dessus :

Sous la présidence de Monsieur GUÉGADEN Yves

- Monsieur MORISSE Christian
- Monsieur CHEVIN André
- Monsieur CZELAJ Alain
- Monsieur EL OUARDI Mohamed
- Monsieur HAUCHARD Christian
- Monsieur PICHON Patrice
- Monsieur PATIN Jean-Louis

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

<p align="center">N° 12 – REGIME INDEMNITAIRE ADDITIF</p>
--

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88,111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Vu ses précédentes délibérations portant sur le régime indemnitaire et notamment celle du 12 Décembre 2002,

Le décret n° 72-18 du 5 Janvier 1972 relatif aux primes de service et de rendement allouées aux fonctionnaires techniques du ministère de l'équipement et du logement et de l'arrêté ministériel du 5 Janvier 1972 est abrogé,

Un nouveau décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, et du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et l'arrêté ministériel du 15 Décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement viennent se substituer au décret n° 72-18 du 5 Janvier 1972,

Par conséquent, afin de mettre en conformité le régime indemnitaire des agents concernés par ces nouveaux textes,

Décide, à l'unanimité,

- En application du décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 et de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 de modifier le calcul de la prime de service et de rendement pour les grades suivants :
 - Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle
 - Ingénieur en Chef de classe normal
 - Ingénieur principal
 - Ingénieur
 - Technicien Chef
 - Technicien Principal
 - Technicien
 - Contrôleur de Travaux en Chef
 - Contrôleur Principal de Travaux
 - Contrôleur de Travaux
- Selon l'ancien calcul, la prime de service et de rendement était déterminée selon un pourcentage par grade du TBMG (traitement brut moyen du grade). Désormais, un montant de base maximum annuel est fixé pour chaque grade éligible à la prime.
- L'autorité territoriale décidera par arrêté des montants individuels à attribuer en multipliant le montant de base annuel de référence pour le grade par un coefficient compris entre 0 et 2.
- La prime de service et de rendement sera versée par fractions mensuelles,
- Cette prime sera versée aux agents titulaires et non titulaires,

Dit que cette prime sera inscrite au Chapitre 012 des Budgets de la Ville.

**N° 13 – EMPLOIS SAISONNIERS
CRÉATION DE 22 EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES de 2^{ème} CLASSE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22 de la loi n° 94-1134 du 27 Décembre 1994 modifiant l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant sur la création d'emplois saisonniers,

Considérant qu'il convient d'assurer le remplacement, pendant les mois de Juin, Juillet et Août, d'agents en congé annuel,

Considérant que le service des espaces verts et des ateliers municipaux a un besoin accru de personnel durant cette période,

Décide de créer, à l'unanimité,

pour le mois de Juin 2010 (à compter du 7 juin), 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels pour le service des Espaces Verts,

pour le mois de Juillet 2010, 6 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels pour le service des espaces verts et 4 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels pour les ateliers municipaux,

pour le mois d'Août 2010, 6 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels pour le service des espaces verts et 4 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels pour les ateliers municipaux,

Dit que la rémunération afférente à ces emplois sera calculée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique de 2^{ème} classe et que la dépense correspondante sera inscrite au Chapitre 012 des Budgets de la Ville.

SERVICES FINANCIERS

**N° 14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Vu ses décisions modificatives numérotées de 1 à 4 des 4 juin 2009, 17 septembre 2009, 12 novembre 2009 et 17 décembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Ville » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	26 417 985,84	15 071 679,83
Dépenses	19 212 829,04	14 681 903,89
Résultats de clôture	7 205 156,80	389 775,94
Restes à réaliser	0,00	- 1 717 771,11
Totaux cumulés	7 205 156,80	- 1 327 995,17
Résultats définitifs	7 205 156,80	- 1 327 995,17

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif de la Ville,

**N° 15 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
RESTAURANT ADMINISTRATIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Vu ses décisions modificatives numérotées de 1 à 2 des 4 juin 2009 et 12 novembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Restaurant Administratif » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	218 723,41	Sans objet
Dépenses	218 723,41	Sans objet
Résultats de clôture	0,00	Sans objet
Restes à réaliser	Sans objet	Sans objet
Totaux cumulés	0,00	Sans objet
Résultats définitifs	0,00	Sans objet

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif du Restaurant Administratif,

**N° 16 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
CINEMA DES TROIS COLOMBIERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2008,

Vu sa décision modificative numéro 1 du 17 septembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Cinéma des Trois Colombiers » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	276 341,68	Sans objet
Dépenses	276 341,68	Sans objet
Résultats de clôture	0,00	Sans objet
Restes à réaliser	Sans objet	Sans objet
Totaux cumulés	0,00	Sans objet
Résultats définitifs	0,00	Sans objet

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif du Cinéma des Trois Colombiers,

**N° 17 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
FOYER DES SPORTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Foyer des Sports » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	136 468,84	Sans objet
Dépenses	136 468,84	Sans objet
Résultats de clôture	0,00	Sans objet
Restes à réaliser	Sans objet	Sans objet
Totaux cumulés	0,00	Sans objet
Résultats définitifs	0,00	Sans objet

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif du Foyer des Sports,

<p>N° 18 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 LOCAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Vu ses décisions modificatives numérotées de 1 à 2 des 4 juin 2009 et 12 novembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Locaux Commerciaux et Industriels » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	174 200,95	74 512,32
Dépenses	52 502,22	162 047,15
Résultats de clôture	121 698,73	- 87 534,83
Restes à réaliser	0,00	- 4 838,68
Totaux cumulés	121 698,73	- 92 373,51
Résultats définitifs	121 698,73	- 92 373,51

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif des Locaux Commerciaux et Industriels,

**N° 19 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
LOTISSEMENTS ZAC DU VAL RAVENOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Vu ses décisions modificatives numérotées de 1 à 2 des 4 juin 2009 et 12 novembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Lotissements ZAC du Val Ravenot » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	412 920,00	2 302 449,30
Dépenses	388 035,00	52 242,36
Résultats de clôture	24 885,00	2 250 206,94
Restes à réaliser	Sans objet	- 426 317,44
Totaux cumulés	24 885,00	1 823 889,50
Résultats définitifs	24 885,00	1 823 889,50

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif des Lotissements ZAC du Val Ravenot,

**N° 20 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009
LOTISSEMENTS ZAC DU BOSQUET REINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Vu ses décisions modificatives numérotées de 1 à 2 des 12 novembre 2009 et 17 décembre 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Lotissements ZAC du Bosquet Reine » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 988 112,35	3 217 835,66
Dépenses	3 988 112,35	3 043 363,55
Résultats de clôture	0,00	174 472,11
Restes à réaliser		
Recettes	288 733,74	0,00
Dépenses	463 205,85	0,00
Totaux cumulés	- 174 472,11	174 472,11
Résultats définitifs	- 174 472,11	174 472,11

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif des Lotissements ZAC du Bosquet Reine,

<p>N° 21 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 REGIE DES TRANSPORTS</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu sa délibération en date du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2009,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian MORISSE, premier Maire-Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) le Compte Administratif « Régie des Transports » de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

En Euros	Exploitation	Investissement
Recettes	268 002,91	294 006,94
Dépenses	268 002,91	55 262,76
Résultats de clôture	0,00	238 744,18
Restes à réaliser	Sans objet	Sans objet
Totaux cumulés	0,00	238 744,18
Résultats définitifs	0,00	238 744,18

Adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2009 celui-ci étant conforme au Compte Administratif de la Régie des Transports.

**N° 22 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET VILLE
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 Mars 2010 adoptant le compte administratif « Ville » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	23 914 329,39
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	19 212 829,04
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	4 701 500,35
Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008 reporté	2 503 656,45
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	7 205 156,80

2) De la même façon, au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

Le total des dépenses de l'exercice atteint	13 184 917,59
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté, soit	1 496 986,30
D'où un total de dépenses d'investissement (A) de	14 681 903,89

Le total des recettes de l'exercice atteint	10 829 290,53
Auquel s'ajoute l'excédent 2008 de fonctionnement affecté	4 242 389,30
Portant le total des recettes d'investissement (B) à	15 071 679,83

Soit un excédent de financement de l'investissement de (B-A)	389 775,94
--	------------

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2009 (C)	- 1 717 771,11
--	----------------

Constitué par la différence des :

Restes à réaliser dépenses investissement	3 170 154,10
Restes à réaliser recettes investissement	1 452 382,99

Le besoin total de financement de l'investissement 2009 ressort à (B-A+C)	1 327 995,17
---	---------------------

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

Un excédent de clôture en fonctionnement pour	7 205 156,80
Un besoin de financement de l'investissement pour	1 327 995,17

Dont la différence dégage un solde positif qui ressort à	5 877 161,63
--	--------------

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) :

- d'affecter la somme de 3 705 156,80 Euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- de reporter la somme de 3 500 000,00 Euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

<p>N° 23 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET RESTAURANT ADMINISTRATIF AFFECTATION DU RESULTAT</p>

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Restaurant Administratif » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

- 1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	218 723,41
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	218 723,41
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	0,00
Auquel il convient de déduire le résultat de fonctionnement 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	0,00

Considérant le résultat de fonctionnement,

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**N° 24 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET CINEMA DES TROIS COLOMBIERS
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Cinéma des Trois Colombiers » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	276 341,68
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	276 341,68
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	0,00
Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	0,00

Considérant le résultat de fonctionnement,

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**N° 25 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET FOYER DES SPORTS
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Foyer des Sports » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	136 468,84
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	136 468,84
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	0,00
Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	0,00

Considérant le résultat de fonctionnement,

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

<p>N° 26 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS AFFECTATION DU RESULTAT</p>
--

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Locaux Commerciaux et Industriels » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	115 407,86
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	52 502,22
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	62 905,64
Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008 reporté	58 793,09
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	121 698,73

2) De la même façon, au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

Le total des dépenses de l'exercice atteint	131 377,40
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté, soit	30 669,75
D'où un total de dépenses d'investissement (A) de	162 047,15

Le total des recettes de l'exercice atteint	40 283,89
Auquel s'ajoute l'excédent 2008 de fonctionnement affecté, soit	34 228,43
Portant le total des recettes d'investissement (B) à	74 512,32

Soit un déficit de clôture de l'investissement de (A-B)	87 534,83
--	-----------

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2009 (C)	4 838,68
---	----------

Constitué par la différence des :

Restes à réaliser dépenses investissement	4 838,68
Restes à réaliser recettes investissement	0,00

Le déficit de clôture de l'investissement 2009 ressort à (A-B+C)	92 373,51
---	------------------

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

Un excédent de clôture en fonctionnement pour	121 698,73
Un déficit de clôture en investissement pour	92 373,51

D'où un solde positif qui ressort à	29 325,22
-------------------------------------	-----------

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) :

- d'affecter la somme de 92 373,51 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

- de reporter la somme de 29 325,22 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

<p>N° 27 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET LOTISSEMENTS ZAC DU VAL RAVENOT AFFECTATION DU RESULTAT</p>
--

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Lotissement ZAC du Val Ravenot » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	412 920,00
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	388 035,00
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	24 885,00
Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	24 885,00

2) De la même façon, au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

Le total des dépenses de l'exercice atteint	52 242,36
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté, soit	0,00
D'où un total de dépenses d'investissement (A) de	52 242,36

Le total des recettes de l'exercice atteint	388 035,00
Auquel s'ajoute l'excédent 2008 d'investissement reporté, soit	1 914 414,30
Portant le total des recettes d'investissement (B) à	2 302 449,30

Soit un excédent de clôture de l'investissement de (B-A)	2 250 206,94
--	--------------

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2009 (C)	426 317,44
--	------------

Constitué par la différence des :

Restes à réaliser dépenses investissement	426 317,44
Restes à réaliser recettes investissement	0,00

L'excédent de clôture de l'investissement 2009 ressort à (B-A+C)	1 823 889,50
--	---------------------

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

Un résultat de fonctionnement de	24 885,00
Un excédent de clôture en investissement pour	1 823 889,50
Dont la différence dégage un solde positif qui ressort à	1 848 774,50

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) :

- de reporter la somme de 24 885,00 Euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**N° 28 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET LOTISSEMENTS ZAC DU BOSQUET REINE
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Lotissement ZAC du Bosquet Reine » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	3 988 112,35
Le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à	3 988 112,35
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à	0,00
Auquel il convient de déduire le résultat de fonctionnement 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc	0,00

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2009 (C)	174 472,11
Constitué par la différence des :	
Restes à réaliser dépenses fonctionnement	463 205,85
Restes à réaliser recettes fonctionnement	288 733,74

Le déficit de clôture de fonctionnement 2009 ressort à	174 472,11
--	-------------------

2) De la même façon, au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

Le total des dépenses de l'exercice atteint	2 987 052,20
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté, soit	56 311,35
D'où un total de dépenses d'investissement (A) de	3 043 363,55

Le total des recettes de l'exercice atteint	3 217 835,66
Auquel s'ajoute l'excédent 2008 d'investissement reporté	0,00
Portant le total des recettes d'investissement (B) à	3 217 835,66

Soit un résultat de clôture de l'investissement de (B-A)	174 472,11
--	------------

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

Un solde de clôture en fonctionnement pour	- 174 472,11
Un solde de clôture en investissement pour	174 472,11

Le résultat de clôture ressort à	0,00
----------------------------------	------

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

<p>N° 29 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET REGIE DES TRANSPORTS AFFECTATION DU RESULTAT</p>

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 25 mars 2010 adoptant le compte administratif « Régie des Transports » de l'exercice 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Présente le compte administratif résumé ainsi :

1) A la clôture de l'exercice 2009,

Le total des recettes de la section d'exploitation de l'année s'élève à	268 002,91
Le total des dépenses de la section d'exploitation de l'année s'élève à	268 002,91
Le résultat d'exploitation s'établit donc par différence à	0,00
Auquel il convient de déduire le résultat d'exploitation 2008 reporté	0,00
Le résultat de clôture, en section d'exploitation, atteint donc	0,00

2) De la même façon, au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

Le total des dépenses de l'exercice atteint	55 262,76
Auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté, soit	0,00
D'où un total de dépenses d'investissement (A) de	55 262,76

Le total des recettes de l'exercice atteint	170,14
Auquel s'ajoute l'excédent 2008 d'investissement reporté	293 836,80
Portant le total des recettes d'investissement (B) à	294 006,94

Soit un excédent de clôture de l'investissement de (B-A)	238 744,18
--	------------

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2009 (C)	0,00
--	------

L'excédent de clôture de l'investissement 2009 ressort à (B-A+C)	238 744,18
--	-------------------

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

Un solde de clôture en section d'exploitation de	0,00
Un excédent de clôture en investissement pour	238 744,18
Dont la différence dégage un solde positif qui ressort à	238 744,18

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

N° 30 – BUDGET PRIMITIF 2010 VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 Février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Ville", arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 018 753,40
012	Charges de personnel	7 974 688,00
014	Atténuation de produits	80,00
65	Autres charges de gestion courante	4 472 473,00
Total des dépenses de gestion courante		18 465 994,40
66	Charges financières	360 000,00
67	Charges exceptionnelles	78 604,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 904 598,40
023	Virement à la section d'investissement	7 259 542,60
042	Op d'ordre de transferts entre sections	661 872,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 921 414,60
TOTAL		26 826 013,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		26 826 013,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	55 000,00
70	Ventes prod fabriqués, prestations serv....	714 600,00
73	Impôts et taxes	19 685 835,00
74	Dotations, subventions et participations	2 409 378,00
75	Autres produits de gestion courante	333 200,00
Total des recettes de gestion courante		23 198 013,00
76	Produits financiers	25 000,00
77	Produits exceptionnels	103 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 326 013,00
042	Op d'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		23 326 013,00
002 Résultat reporté ou anticipé		3 500 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		26 826 013,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	59 297,61
204	Subventions d'équipement versées	524 948,00
21	Immobilisations corporelles	887 578,76
23	Immobilisations en cours	4 778 696,95
Opérations	Total des opérations d'équipement	6 723 004,78
Total des dépenses d'équipement		12 973 526,10
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 448 578,23
26	Titres et valeurs	0,00
27	Autres immobilisations financières	560 596,00
Total des dépenses financières		5 009 174,23
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	83 720,00
Total des dépenses réelles d'investissement		18 066 420,33
040	Op d'ordre de transferts entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		18 066 420,33
001 Résultat reporté ou anticipé		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 066 420,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 337 025,63
16	Emprunts et dettes assimilées	318 458,12
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	213 179,24
Total des recettes d'équipement		1 868 662,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 705 156,80
13	Subventions d'investissement	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00
024	Produit des cessions	1 589 490,00
Total des recettes financières		6 002 846,80
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	83 720,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 955 229,79
021	Virement de la section de fonctionnement	7 259 542,60
040	Op d'ordre de transferts entre sections	661 872,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 921 414,60
TOTAL		15 876 644,39
001 Résultat reporté ou anticipé		2 189 775,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 066 420,33

N° 31 – BUDGET PRIMITIF 2010 RESTAURANT ADMINISTRATIF
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Restaurant Administratif", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	100 000,00
012	Charges de personnel	127 500,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00
	Total des dépenses de gestion courante	227 550,00
66	Autres charges financières	500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
	Total des Dépenses réelles de Fonctionnement de l'exercice	228 550,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00
74	Dotations et participations	163 550,00
	Total des Recettes de Fonctionnement de l'exercice	228 550,00

N° 32 – BUDGET PRIMITIF 2010
CINÉMA DES TROIS COLOMBIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Après avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Cinéma des Trois Colombiers", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
OPERATIONS RELLES

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges de gestion générale	171 400,00
012	Charges de personnel	117 000,00
66	Charges financières	400,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	288 800,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	288 800,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**OPERATIONS REELLES**

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 000,00
74	Dotations et participations	67 700,00
77	Produits exceptionnels	100,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		288 800,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		288 800,00

N° 33 – BUDGET PRIMITIF 2010 FOYER DES SPORTS
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 Février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Foyer des Sports", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**OPERATIONS REELLES**

Chapitres	Intitulés	Montant
011	Charges de gestion générale	70 690,00
012	Charges de personnel	71 000,00
Total des dépenses Réelles		141 690,00
TOTAL Dépenses de Fonctionnement de l'exercice		141 690,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**OPERATIONS REELLES**

Chapitres	Intitulés	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00
74	Dotations et participations	91 690,00
Total des Recettes réelles		141 690,00
TOTAL Recettes de Fonctionnement de l'exercice		141 690,00

N° 34 – BUDGET PRIMITIF 2010 LOCAUX COMMERCIAUX et INDUSTRIELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Locaux Commerciaux et Industriels", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	13 700,00
66	Charges financières	727,00
Total des dépenses de gestion courante		14 427,00
67	Charges exceptionnelles	88 770,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		103 197,00

OPERATIONS d'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	92 298,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		111 898,22
Total des Dépenses de fonctionnement de l'exercice		215 095,22

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	96 142,00
75	Autres produits de gestion courante	88 508,00
Total des recettes de gestion courante		184 650,00
77	Produits exceptionnels	1 120,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		185 770,00

OPERATIONS d'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 325,22
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	29 325,22
	Total des Recettes de fonctionnement de l'exercice	215 095,22

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**OPERATIONS RELLES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	23 736,90
	Total des dépenses d'équipement	23 736,90
16	Emprunts et dettes assimilées	93 000,00
	Total des dépenses financières	93 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	116 736,90

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	87 534,83
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	87 534,83
	Total des Dépenses d'investissement de l'exercice	204 271,73

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**OPERATIONS RELLES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 373,51
	Total des recettes financières	92 373,51
	Total des Recettes réelles d'investissement	92 373,51

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	92 298,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 600,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	111 898,20
	Total des Recettes d'investissement de l'exercice	204 271,73

N° 35 – BUDGET PRIMITIF 2010 LOTISSEMENTS ZAC VAL RAVENOT
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'orientations Budgétaires en date du 4 février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Lotissements ZAC Val Ravenot", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	24 885,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 885,00
	Total des Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	24 885,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 885,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	24 885,00
	Total des Recettes de Fonctionnement de l'exercice	24 885,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	479 236,94
	Total des dépenses d'équipement	479 236,94
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 800 000,00
	Total des dépenses financières	1 800 000,00
	Total des Dépenses d'Investissement de l'exercice	2 279 236,94

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
024	Produits de cessions des immobilisations	4 145,00
	Total des recettes financières	4 145,00
	Total des recettes réelles	4 145,00

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	2 250 206,94
021	Virement de la section de fonctionnement	24 885,00
	Total des recettes d'ordre	2 275 091,94
	Total des Recettes d'Investissement de l'exercice	2 279 236,94

N° 36 – BUDGET PRIMITIF 2010
LOTISSEMENTS ZAC DU BOSQUET REINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078 M 14 du 1er Août 1996, modifiée,

Vu l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptes applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 Février 2010,

Vu le budget annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Lotissements ZAC du Bosquet Reine", arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 308 205,85
	Total des dépenses réelles	1 308 205,85

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
042	Production stockée	1 133 733,74
	Total des dépenses d'ordre	1 133 733,74
	Total des Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	2 441 939,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Vente de terrains	1 060 070,00
74	Dotations, subventions et participations	73 663,74
	Total des recettes réelles	1 133 733,74

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
042	Production stockée	1 308 205,85
	Total des recettes d'ordre	1 308 205,85
	Total des Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 441 939,59

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
040	Encours de production	1 308 205,85
001	Résultat reporté	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 308 205,85
Total des Dépenses d'Investissement de l'exercice		1 308 205,85

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
Total des recettes réelles		0,00

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	174 472,11
040	Encours de production	1 133 733,74
Total des recettes d'ordre		1 308 205,85
Total des Recettes d'Investissement de l'exercice		1 308 205,85

**N° 37 – BUDGET PRIMITIF 2010
REGIE TRANSPORTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 43 des services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 février 2010,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Vu le Budget annexé à la présente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) d'adopter le Budget Primitif 2010 "Régie Transports", arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

OPERATIONS RELLES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	235 550,00
012	Charges de personnel	54 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		289 750,00

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**OPERATIONS REELLES**

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations, Subventions et participations	289 750,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		289 750,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**OPERATIONS REELLES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Matériel de transport	238 744,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		238 744,18

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**OPERATIONS D'ORDRE**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	238 744,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		238 744,18

N° 38 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2010,

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 et le produit fiscal attendu (à taux constants) :

	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	6 265 000,00	3,71 %	232 432,00
Taxe foncière (bâti)	30 271 000,00	14,96 %	4 528 542,00
Taxe foncière (non bâti)	54 300,00	31,82 %	17 278,00
TOTAL			4 778 252,00

Considérant que le budget communal est équilibré sans obligation d'augmentation des trois taxes,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui), de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010 comme ceux de l'année 2009 soit :

Taxe d'habitation	3,71 %
Taxe foncière (bâti)	14,96 %
Taxe foncière (non bâti)	31,82 %

Monsieur PATIN souligne avec satisfaction que les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés.

<p>N° 39 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL REGULARISATION 2009</p>
--

Vu la délibération en date du 26 Mars 2009 décidant d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations participant aux activités proposées dans le cadre du contrat éducatif local,

Vu les bilans présentés par ces associations concernant l'exercice 2009,

Considérant d'une part, que pour l'association E.A.G.P., le montant de la subvention versée ne couvre pas ses charges de fonctionnement dans le cadre du contrat éducatif local pour l'exercice 2009,

Considérant d'autre part, que pour le C.S.G., les charges de gestion supportées sont inférieures à la subvention versée par la Ville,

Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité (Monsieur CZELAJ (C.S.G) ne prend pas part au vote),
 ➤ de verser le complément de subvention suivant :

E.A.G.P. (SCOL 255 758 CULT CEL) : 145,00 €

➤ de demander le remboursement de la subvention suivante :

C.S.G. (SCOL 255 758 CSG CEL) : 43,69 €

<p>N° 40 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET C.C.A.S. EXERCICE 2010</p>
--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune pour l'exercice 2010,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2010,

Vu la demande présentée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S),

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une subvention de 1 242 000,00 € afin que le C.C.A.S. puisse exercer ses compétences au cours de l'exercice 2010,

Décide, à l'unanimité,
d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 242 000,00 € au C.C.A.S.

Dit que les crédits ainsi votés sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours au compte 65736.

N° 41 – SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions qui lui sont présentées,

Vu l'avis de la Commission des Sports en date du 2 mars 2010,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Scolaires et Jeunesse en date du 22 février 2010,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles et Sociales en date du 3 mars 2010,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2010,

Décide, à l'unanimité,
d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2010 :

Considérant leurs responsabilités, les Conseillers Municipaux désignés ci-dessous n'ont pas pris part au vote relatif à leur association :

- Madame MOULARD (ARCADE, Maison du Télhuet)
- Madame COLÉ (ARCADE)
- Monsieur CZELAJ (Club Sportif Gravenchonnois)
- Madame OURSEL (Jumelage)
- Monsieur EL OUARDI (Association Culturelle de Normandie, Amicale des Pompiers)

DIVERS

	42 500,00
Association C.H.E.N.E.	500,00
Amicale du personnel communal	42 000,00

CADRE DE VIE

	9 080,00
Jardins Familiaux	3 500,00
Union Amicale des Anciens Combattants Gravenchon	2 000,00
Médailleurs Militaires du Canton	180,00
Association Cantonale des Anciens Prisonniers de Guerre et d'Algérie - Tunisie – Maroc	600,00
Union Nationale des Combattants	150,00
Spéléo secours français	2 500,00
Association des Chasseurs Gravenchonnois	150,00

<u>SERVICE INCENDIE</u>	14 500,00
Association Sportive des Sapeurs Pompiers	1 850,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	12 650,00
<u>ENSEIGNEMENT 1er DEGRE</u>	4 329,00
Classes de découverte	
Ecole Primaire Albert Schweitzer (voté en décembre 2009)	244,00
Ecole Primaire Professeur Roux (voté en décembre 2009)	244,00
Ecole Primaire Charles Péguy (voté en décembre 2009)	81,00
Ecole Primaire Curie (Projet Poney)	340,00
P.A.E.	3 420,00
<u>COLLEGES - LYCEES - CENTRES DE FORMATION</u>	1 340,00
Association Parents d'élèves P.E.E.P.	230,00
Association Parents d'élèves F.C.P.E.	230,00
Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage Horticole de Fauville	400,00
C.F.A. Risle-Seine	80,00
C. F. A. Maison familiale du Havre Rurale.....	80,00
C. F.A. BTP Haute Normandie	320,00
<u>SPORTS</u>	773 570,00
Club Sportif Gravenchonnois	750 000,00
Association Roc et Vol	1 250,00
Association de pêche Etang des Sources	2 500,00
Association des Chiens de Défense Club Canin de N.D. de Gravenchon	200,00
Aéroclub Gravenchonnois (vol à voile, aéromodélisme) – Fonctionnement	6 300,00
Projet B.I.A. au Collège	2 200,00
Moto-Club Gravenchonnois	5 000,00
Tournoi Tennis de Table Exxon Mobil	460,00
Tournoi Open Exxon Mobil	2 600,00
Tournoi Escrime Exxon Mobil	760,00
Association Rollers	1 500,00
Volley-Ball Loisirs Gravenchon	500,00
Moto Fred NDG 76	300,00

<u>CULTUREL</u>	819 004,00
Expressions	12 300,00
Ecole d'Arts Graphiques et Plastiques	60 000,00
A.R.C.A.D.E.	712 880,00
	Les Ludiques 8 000,00
	CNASEA 6 564,00
A.G.A.M.	7 100,00
Association Normande d'Etudes Numismatiques	100,00
Groupement des Philatélistes	160,00
Orée du Bois	1 600,00
Accueil des Villes Françaises	1 100,00
Inter Age de Notre-Dame de Gravenchon	1 000,00
Comité de Jumelage	2 400,00
Comité des Fêtes	4 000,00
Amicale Traction Cauchoise	1 300,00
Club "le Scrabble Gravenchonnais"	500,00
<u>ACTION SOCIALE</u>	206 677,37
Association M.A.P.A.	5 000,00
	Contrats CAC/CAE (Contrats aidés) 82 387,37
Foyer des Abeilles	19 000,00
Loisirs et Amitié du 3ème Age	82 000,00
Consommation Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.)	2 500,00
Section pour l'Aide aux Handicapés (Bolbec, Gruchet, Lillebonne, Gravenchon)..	240,00
FNATH Section Lillebonne - Notre-Dame de Gravenchon	230,00
Union des familles de Malades Mentaux (UNAFAM).....	80,00
Téléthon - A.F.M.	1 500,00
Visite des malades dans les Etablissements hospitaliers	80,00
Agir avec Becquerel	200,00
Nouvelle Association Française des sclérosés en plaques NAFSEP	80,00
Association Culturelle de Normandie	12 500,00
Promesses	500,00
GEIST et DIM	80,00
FRANCE Alzheimer.....	300,00
<u>CONTRAT EDUCATIF LOCAL</u>	79 025,00
C.S.G.	18 000,00
Ecole d'Arts Graphiques et Plastiques	6 000,00
A.R.C.A.D.E.	44 665,00
Dram Bakus	10 360,00
TOTAL	1 950 025,37

**N° 42 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2010
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE L'E.H.P.A.D.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 10 octobre 2006 approuvant le principe de la mise en place d'une procédure d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction de l'E.H.P.A.D.

Vu les délibérations en date des 20 décembre 2007 et 18 décembre 2008 modifiant le montant de l'AP/CP,

Vu la délibération en date du 12 février 2009 décidant de l'assujettissement de la construction à la TVA,

Considérant qu'au vu de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement de l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de voter le montant de l'autorisation de programme (AP) « construction de l'E.H.P.A.D.» et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AP :	9 324 398,41 € H.T.
CP 2003 :	23 674,56 €
CP 2004 :	21 196,92 €
CP 2005 :	193 168,36 €
CP 2006 :	401 631,22 €
CP 2007 :	2 913 109,99 €
CP 2008 :	3 681 100,27 €
CP 2009 :	1 289 113,52 €
CP 2010 :	801 403,57 €

**N° 43 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2010
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU QUARTIER ARBALETE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 10 octobre 2006 approuvant le principe de la mise en place d'une procédure d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) pour la requalification du Quartier Arbalète,

Vu les délibérations en date des 20 décembre 2007 et 18 décembre 2008 modifiant le montant de l'AP/CP,

Considérant qu'au vu de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement de l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de voter le montant de l'autorisation de programme (AP) « requalification du Quartier Arbalète » et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AP :	1 325 085,16 € TTC
CP 2006 :	38 675,08 €
CP 2007 :	64 709,19 €
CP 2008 :	15 607,73 €
CP 2009 :	333 672,93 €
CP 2010 :	872 420,23 €

<p style="text-align: center;">N° 44 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2010 CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS</p>

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 23 mars 2006 approuvant le principe de la mise en place d'une procédure d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une nouvelle salle de sports,

Vu les délibérations en date des 20 décembre 2007 et 18 décembre 2008 modifiant le montant de l'AP/CP,

Considérant que les travaux relatifs à la construction de ce équipement sont terminés et qu'il convient de clôturer cette AP/CP afin d'en communiquer les coûts définitifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
- d'approuver la clôture de l'AP/CP relative à la construction de la nouvelle salle de sports pour un montant définitif de 4 341 320,63 € TTC.

- de prendre acte du montant de la subvention du Conseil Général versée en 2008 soit 240 000,00 € et du coût net pour la ville soit 4 101 320,63 € TTC.

SERVICES GÉNÉRAUX**N° 45 – PRÊTS ÉTUDIANTS
GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de l'exercice en cours,

Vu la délibération du 4 Juin 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec les banques partenaires, dont La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine,

Vu la convention en date du 4 juin 2009, signée entre la Ville de N.D. de Gravenchon et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine fixant les modalités d'octroi des prêts, et notamment ses articles 5 et 6,

Vu le dossier de prêt constitué auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine, Agence de Notre-Dame de Gravenchon, et nécessitant une garantie d'emprunt de la Ville,

Considérant qu'un jeune étudiant remplit les conditions pour bénéficier de la caution de la Ville,

Considérant, en effet, que la caution parentale ne peut être acceptée par l'établissement bancaire, au regard de la faiblesse des ressources,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

Article 1 :

La Ville de N.D. de Gravenchon accorde sa garantie à cet étudiant pour le remboursement de l'emprunt qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine, afin de financer ses études en alternance et notamment l'achat d'un véhicule destiné aux trajets domicile-école-entreprise.

Article 2 : Caractéristiques du prêt

Montant	Durée	Taux d'intérêt
4 300 €	42 mois Avec une période de différé de 18 mois	3.70 % hors assurance soit 1.80 % hors assurance après bonification de la Ville Taux de l'assurance 0.378 % par an.

Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine et l'intéressé.

N° 46 – PRÊTS ÉTUDIANTS GARANTIE D’EMPRUNT DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de l’exercice en cours,

Vu la délibération du 4 Juin 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec les banques partenaires, dont la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine,

Vu la convention en date du 4 juin 2009, signée entre la Ville de N.D. de Gravenchon et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine fixant les modalités d’octroi des prêts, et notamment ses articles 5 et 6,

Vu le dossier de prêt constitué auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine, Agence de Notre-Dame de Gravenchon, et nécessitant une garantie d’emprunt de la Ville,

Considérant qu’un jeune étudiant remplit les conditions pour bénéficier de la caution de la Ville,

Considérant, en effet, que la caution parentale ne peut être acceptée par l’établissement bancaire, au regard de la faiblesse des ressources,

Le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité,

Article 1 :

La Ville de N.D. de Gravenchon accorde sa garantie à cet étudiant pour le remboursement de l’emprunt qu’il se propose de contracter auprès du Crédit Agricole, afin de financer ses études et notamment de remplacer son véhicule existant déjà nécessaire dans le cadre de ses études.

Article 2 : Caractéristiques du prêt

Montant	Durée	Taux d’intérêt
5 000 €	48 mois Avec une période de différé de 24 mois	3.70 % hors assurance soit 1.80 % hors assurance après bonification de la Ville Taux de l’assurance 0.378 % par an.

Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie/Seine et l’intéressé.

SERVICE CULTUREL

**N° 47 – REVERSEMENT DES RECETTES du THEATRE MUNICIPAL
pour l'opérette « LE CHANTEUR DE MEXICO »
A L'ASSOCIATION « LOISIRS ET AMITIE »
A TITRE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La Ville de Notre Dame de Gravenchon ayant proposé une retransmission en vidéo-projection de l'opérette « Le Chanteur de Mexico » le 19 Février 2010 au Théâtre les 3 Colombiers, dans le cadre de la programmation « Ciel Ecran »,

Considérant que la majorité des personnes présentes à ce spectacle étaient des adhérents de l'association « Loisirs et Amitié du 3^{ème} Age »,

Considérant que ladite association s'était chargée de la publicité de ce spectacle, ainsi que du transport de ses adhérents jusqu'au théâtre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de reverser à titre de subvention exceptionnelle le montant des recettes liées à ce spectacle, soit un montant de 364 Euros, à l'association « Loisirs et Amitiés du 3^{ème} Age »,

Dit que cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget de la ville.

Monsieur MORISSE précise que, dans le cadre de l'abonnement au dispositif Ciel Ecran, les matchs de la prochaine Coupe du Monde de Football seront retransmis à l'Arcade ou à l'Escale.

AFFAIRES FONCIÈRES

**N° 48 – ACHAT D'UN PAVILLON
SITUE 8, SQUARE DE STREET**

Monsieur le Maire explique qu'un pavillon situé 8, Square de Street, est en vente,

Monsieur le Maire rappelle que cette habitation se situe dans un périmètre concerné par le projet de restructuration du Centre Ville et que, lors de l'élaboration du PLU – Plan Local d'Urbanisme -, une réflexion avait été menée sur l'îlot pavillonnaire du Square de Street. Il était apparu alors que sa morphologie ne correspondait pas à l'image d'un centre ville car il ne générait pas l'impression de densité recherché, caractéristique d'un centre,

Ainsi, le PLU a permis d'imaginer le devenir à long terme de ce secteur appelé à évoluer vers une densité bâtie cohérente avec la constitution d'un centre ville,

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre de cette évolution sera effectuée au fur et à mesure des ventes et que la présente acquisition sera la deuxième,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant que le bien, sis 8, square de Street, cadastré AP 38 et 39 et d'une contenance de 878 m², est intégré dans le périmètre du quartier susvisé,

Vu le plan parcellaire,

Vu l'estimation du service des Domaines,

Vu l'extrait de la matrice cadastrale,

Vu l'article 1042 du Code général des impôts modifié par l'article 21 de la loi de Finances pour 1983 relatif à l'extension et à la simplification du régime d'exonération d'impôts d'Etat en faveur des Collectivités Locales,

Décide, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui), d'acquérir de Monsieur et Madame JOLY, une parcelle de terrain édifiée d'une maison, située 8, square de Street, au prix de 267 000 euros (net vendeur), étant précisé que les propriétaires actuels resteront dans cette maison jusqu'au printemps 2011 (30 avril au plus tard),

Ainsi, un compromis de vente sera prochainement rédigé pour fixer l'accord des parties sur les conditions et le prix mais le paiement sera effectué lors de la signature de l'acte définitif,

Autorise son Maire à signer tous actes et toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

Dit que les frais afférents seront à la charge de la Ville.

Monsieur PATIN souhaite savoir si la destruction des pavillons du Square de Street est envisagée à terme.

Monsieur WEISS répond que ceci est vraisemblable, cette option étant intégrée dans tous les projets de restructuration du centre ville. Il ajoute en outre que l'un des pavillons acquis par la Ville a été mis à disposition d'un couple dont la maison a été sinistrée, à titre provisoire, pendant la durée des travaux de remise en état.

<p style="text-align: center;">N° 49 – RETROCESSION AUX CONSORTS SAVALLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, SOUS L'ALLEE DU MONT A LARDIER LIEUDIT « LE BOIS CARRE »</p>

Monsieur le Maire rappelle que la Ville vend des parcelles à bâtir, allée du Mont à Lardier, et que, pour ce faire, il a été nécessaire de confier à un géomètre l'établissement des plans de bornage et documents d'arpentage,

Considérant que les 3 lots au sud de l'allée jouxtent un terrain appartenant aux Consorts SAVALLE,

Considérant que, lors du bornage de terrain opéré en août 2009, Monsieur Jean-Luc SAVALLE était présent et a validé le piquetage en limite de son terrain, sachant que la position de cette démarcation est apparue cohérente avec la présence sur place d'une clôture séparative entre la zone boisée et l'herbage, dont cette famille est propriétaire,

Considérant toutefois, que le Centre des Impôts Fonciers a rejeté l'instruction du document d'arpentage associé à ce plan de bornage, au motif que la limite Sud ne correspondait pas au plan cadastral. En effet, le cadastre a fait l'objet d'un remaniement en 1990, approuvé par les propriétaires respectifs de l'époque et les limites entérinées alors sont considérées irrévocables dans leur configuration actuelle par les services fiscaux,

Considérant, en conséquence, que le plan parcellaire de l'opération Mont à Lardier fait apparaître une parcelle de 278 m² propriété de la Commune de Notre-Dame de Gravenchon alors que sur le terrain elle apparaissait appartenir aux Consorts SAVALLE,

Considérant que, de ce fait, et après validation du principe par les intéressés, la Ville va rétrocéder cette bande de terrain aux Consorts SAVALLE,

Le Conseil Municipal,

Vu le plan parcellaire,

Vu l'article 1042 du Code général des impôts modifié par l'article 21 de la loi de Finances pour 1983 relatif à l'extension et à la simplification du régime d'exonération d'impôts d'Etat en faveur des Collectivités Locales,

Décide, à l'unanimité,
de céder à titre gratuit aux Consorts SAVALLE, une parcelle de terrain de 278 m², située lieudit « Le Bois Carré », cadastrée section AI n° 82, en limite de la parcelle AI 75 appartenant déjà aux Consorts SAVALLE,

Autorise son Maire à signer tous actes et toutes pièces à intervenir dans cette affaire, dit que les frais afférents seront à la charge de la Ville et que la dépense ainsi engagée sera prélevée sur le crédit ouvert au compte 824.2111 des Budgets de l'exercice.

SERVICES TECHNIQUES

<p align="center">N° 50 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL</p>
--

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007, une Commission accessibilité a été créée suite à la loi « Handicap » du 11 février 2005,

Par délibération du 19 juin, la composition de la Commission a été modifiée, du fait des élections et de l'évolution du dossier,

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de cette commission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

Cette commission se réunit régulièrement, mettant en avant les différents problèmes d'accessibilité dans la commune,

Parmi ceux-ci, des priorités ont été fixées et il est prévu d'y remédier en réalisant en 2010, le programme de travaux suivants :

- reprise des accès avec création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à :

	<u>Coût H.T.</u>
➤ L'accueil de loisirs Dufy	2 258 €
➤ Clos du Manoir	2 508 €
➤ Maison des Associations (Madrag) accueil + issue de secours	6 271 €
➤ Ecole Marie Curie	2 090 €
➤ Salle de Sports Lionel Terray	8 361 €

- Il s'agit aussi d'installer une rambarde à la salle de sports Comont, en haut des gradins 4 181 €

Vu l'estimation des divers travaux susvisés, d'un montant total de 25 669 € HT,

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Dit que ce programme de travaux est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux pour le montant visé ci-dessus.

Monsieur WEISS remercie et félicite les membres de la Commission Accessibilité pour leur implication.

**N° 51 – TRAVAUX et ACQUISITION 2010
EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu en 2010, d'engager des travaux sur divers équipements sportifs et de procéder à l'acquisition d'équipement,

Vu l'estimation des travaux tels que repris ci-après :

- Ecole Schweitzer (réfection toiture)	16 722,00 € HT
- Ecole Schweitzer (remplacement des stores)	12 542,00 € HT
- Ecole Jean de la Fontaine (Rénovation)	25 084,00 € HT
- Portes école Roux	8 361,00 € HT
soit un total H.T. de	62 709,00 € HT

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les travaux dans les écoles tels que notés ci-avant,

Dit que ce programme de travaux est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux pour le montant visé ci-dessus.

<p>N° 53 – TRAVAUX 2010 A LA MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL</p>

Monsieur le Maire explique que différents travaux d'aménagement sont prévus pour être réalisés en 2010 à la Médiathèque François Deveaud,

Il s'agit :

- modification pour optimisation et agrandissement de l'espace musique,
- modification de l'issue de secours de la salle d'expositions pour mise en conformité suite à la visite de la commission d'accessibilité,
- aménagement du cheminement extérieur pour accès à la médiathèque suite à la demande de la commission d'accessibilité,

Vu l'estimation des travaux tels que repris ci-après :

- Modification espace musique	5 853,00 € HT
- Modification issue de secours salle expos	10 033,00 € HT
- Aménagement cheminement extérieur pour accès médiathèque	1 672,00 € HT
soit un total H.T. de	17 558,00 € HT

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les travaux notés ci-avant,

Dit que ce programme de travaux est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux pour le montant visé ci-dessus.

**N° 54 – GROS TRAVAUX A L'HOTEL DE VILLE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire explique qu'un programme de travaux de rénovation est programmé en 2010 à l'Hôtel de Ville,

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit :

- du remplacement de la centrale de chauffage, du fait de la vétusté du système actuel,
- de l'étanchéité des chéneaux et de la réfection de la toiture-terrasse au dessus de l'accueil de la Mairie, du fait de nombreuses fuites,
- du remplacement des châssis pour améliorer l'isolation thermique et phonique,
- du ravalement des acrotères qui sont vétustes,
- de traiter des poteaux extérieurs en bois,

Vu l'estimation des travaux listés ci-avant et détaillés comme suit :

Remplacement de la centrale de chauffage	29 264,00 €
Etanchéité des chéneaux	8 361,00 €
Réfection toiture/terrasse accueil Mairie	17 224,00 €
Remplacement châssis	16 722,00 €
Ravalement acrotères Mairie	45 987,00 €
Traitement des bois	19 231,00 €
soit un montant TOTAL H.T. de	136 789,00 € HT

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les divers travaux nécessaires à l'Hôtel de Ville,

Dit que ce programme de travaux est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux pour les montants visés ci-dessus.

**N° 55 – RESTAURATION SITE FONTAINE SAINT DENIS
et EGLISE NOTRE-DAME
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL et
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la conservation de son patrimoine architectural, la commune va réaliser en 2010 des travaux sur le site de la Fontaine Saint Denis et sur l'Eglise Notre-Dame,

Il s'agit tout d'abord de la rénovation du chemin de ronde, formant l'enceinte des vestiges,

Il s'agit ensuite du remplacement du beffroi et de l'installation électrique de l'Eglise Notre-Dame,

Le montant prévisionnel des travaux est de 25 000 € HT pour la Fontaine Saint Denis et 17 000 € pour l'Eglise Notre-Dame,

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les travaux susvisés,

Dit que ce programme de travaux est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux pour les montants visés ci-dessus.

**N° 56 – CREATION D'UN LOCAL ARCHIVES POUR LES
SERVICES DE L'HOTEL DE VILLE DANS LES LOCAUX DE LA POSTE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)
POUR LES TRAVAUX et L'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir continuer la gestion des archives communales dans de bonnes conditions, les locaux dont dispose la ville dans l'Hôtel de Ville étant devenus insuffisants, il a été nécessaire de trouver une solution autre pour l'avenir,

Il a donc été décidé d'aménager des locaux actuellement inoccupés à la Poste, pour y entreposer les futures archives communales,

Ce projet concerne une surface de 145 m²,

Le coût de la maîtrise d'œuvre, des travaux et de l'aménagement des rayonnages est détaillé ci-après :

Maîtrise d'œuvre	6 628,93 €
Coordination SPS	816,00 €
Contrôle technique	2 200,00 €
Maçonnerie	7 894,01 €
Menuiseries	29 569,00 €
Electricité – Chauffage	6 567,05 €
Peinture	9 001,40 €
Fourniture et pose de rayonnages	6 680,00 €
MONTANT GLOBAL HT	69 356,39 €

Monsieur le Maire explique qu'il est aujourd'hui nécessaire de réaliser, dans les meilleurs délais, ces travaux et équipements pour pouvoir aménager ce local dans la Poste qui a pour vocation de permettre de continuer la bonne tenue et le suivi des archives communales dans les meilleures conditions,

Vu le coût global de cette opération tel que détaillé ci-avant,

Considérant que ces travaux et équipements sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,
de réaliser les divers travaux et équipements nécessaires à la création d'un local pour les archives communales,

Dit que ce programme de travaux et d'achat est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux et équipements pour le montant visé ci-dessus.

<p>N° 57 – AMENAGEMENT DE LOCAUX EXISTANTS POUR CREATION DE DEUX POLES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL et LA LUDOTHEQUE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL, de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX VALLEE DE SEINE POUR LES TRAVAUX et l'ACQUISITION de MOBILIER et EQUIPEMENT</p>
--

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu d'une baisse des effectifs scolaires, il a été décidé en 2009, de fermer l'école maternelle Raoul Dufy et de la transformer en pôle pour le Centre Aéré pour les enfants de 3 à 7 ans,

Par ailleurs, il est prévu que les locaux actuellement loués au centre d'études de langues soient récupérés par la Ville pour y installer le pôle 8 – 15 ans de l'accueil de loisirs et une ludothèque,

Ceci nécessite la réalisation de travaux d'aménagement d'une part pour le pôle 3-7 ans (Centre Aéré – Dufy). Il s'agit :

- de remplacer quatre portes 8 361 € HT
- de changer un bac pour la plonge 1 254 € HT
- de réaliser la lasure du préau 2 508 € HT
- d'installer un local de rangement pour les jeux et vélos 3 344 € HT
- de créer une structure de jeux extérieurs 16 722 € HT

soit pour le pôle Centre Aéré 3 – 7 ans, un total H.T. de 32 189 € HT

D'autre part, suite au déménagement prochain du Centre d'Etude de Langues, toutes les salles libérées vont être investies par l'Accueil de Loisirs : l'ensemble des activités destinées aux 8-15 ans sera ainsi proposé sur un site unique, et non trois comme actuellement,

Aussi, divers aménagements et travaux sont nécessaires, afin d'adapter les locaux aux projets éducatif et pédagogique établis ; divers achats de mobilier et matériel sont également à prévoir. Il s'agit :

- Dans le patio, de la réalisation d'un sol en enrobé avec accès handicapés pour utilisation en espace jeux calmes extérieur 12 542 € HT
 - et de créer dans le bâtiment, des sanitaires avec douches dans un local infirmerie, un atelier cuisine pour les enfants et un local de rangement pour du matériel 5 017 € HT
- soit pour le pôle Centre Aéré 8 – 15 ans, un total HT de travaux de 17 559 € HT

De plus, l'Accueil de Loisirs utilise aujourd'hui des salles d'activités réparties dans divers bâtiments : il ne peut réellement investir ces espaces, et dispose d'un matériel « basique », essentiellement destiné aux activités manuelles, artistiques, sportives, et aux jeux de société,

Les nouveaux locaux vont permettre de diversifier les animations proposées, enrichissant ainsi le projet pédagogique ; ceci nécessite l'acquisition de mobilier et de matériel spécifiques :

- création d'un espace bibliothèque : mobilier 2 508 € HT
 - aménagement d'une salle réservée au graphisme : mobilier + matériel 585 € HT
 - aménagement d'une salle d'activités réservée aux 8-9 ans : mobilier 585 € HT
 - création d'un atelier « mode », pour proposer des activités couture :
mobilier + matériel (machines à coudre, fer et table à repasser) 836 € HT
 - création d'un atelier « bois » (travail du bois) : mobilier + matériel
(3 scies électromagnétiques) 669 € HT
 - aménagement d'une salle de motricité : matériel 1 003 € HT
 - aménagement d'une salle d'activités réservée aux 10-15 ans : mobilier 753 € HT
 - aménagement d'une salle d'infirmerie : mobilier 334 € HT
 - création d'un espace dédié aux ateliers « cuisine » : électroménager 5 853 € HT
mobilier 2 926 € HT
 - aménagement du patio, afin de proposer des activités « calmes » d'extérieur :
mobilier + matériel (babyfoot, table de ping pong) 2 843 € HT
 - acquisition de jeux éducatifs et de société afin d'élargir le fonds actuel 836 € HT
- soit un budget prévisionnel pour les équipements de 19 731 € HT

Enfin, les espaces aujourd'hui utilisés par l'Accueil de Loisirs, près du Centre d'Etude de Langues, vont être récupérés pour la création d'un nouveau service : la ludothèque. Celui-ci nécessite quelques aménagements, ainsi que l'acquisition de mobilier et de matériel.

La ludothèque est un équipement nouveau, qui n'existe pas à ce jour sur la commune de Notre-Dame de Gravenchon. Les dépenses suivantes sont à envisager :

- Aménagements et travaux

Conformément à la réglementation Jeunesse et Sport, il est nécessaire d'équiper les sanitaires existants, afin qu'ils puissent accueillir des enfants en bas âge :

- installation d'une toilette enfant
- installation d'un lavabo accessible aux moins de 6 ans 836 € HT

Il est également nécessaire d'équiper ces locaux :

- Equipement en mobilier et matériel :

-création d'un espace administratif, dédié notamment à la gestion des prêts :	
- matériel informatique (ordinateur + imprimante + logiciel de gestion des prêts + scannette)	3 595 € HT
- mobilier et matériel	1 589 € HT
- création d'un espace « parents » : mobilier + matériel	1 672 € HT
- création d'un espace « tout petits » : mobilier + matériel	9 448 € HT
- création d'un espace « jeux de règles » : mobilier + matériel	5 853 € HT
- création d'un espace « jeux symboliques et de construction » :	
mobilier + matériel	4 849 € HT
- aménagement des sanitaires : achat de matériel spécifique (table à langer murale + matelas)	502 € HT
- aménagement des extérieurs : cabanon de rangement, chalet en plastique pour enfants	2 508 € HT
- achats de jeux divers destinés à constituer le fonds	43 478 € HT

soit un total pour la ludothèque de 836 € HT (travaux) et de 73 494 € HT (équipements)

Considérant que ces travaux et équipements sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

de réaliser les travaux et d'acquérir les divers équipements nécessaires à l'aménagement des deux nouveaux pôles du Centre Aéré et de la Ludothèque,

Dit que ce programme de travaux et d'achat est inscrit à la section d'investissement du Budget 2010,

Sollicite du Département de la Seine-Maritime, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine, une subvention destinée à compléter le financement de ces travaux et équipements pour les montants visés ci-dessus.

<p>N° 58 – DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR PRÉSENTER DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE et TROIS DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLIR</p>

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.422-1 et suivants et R.422-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Ville a programmé :

- la réhabilitation de la Maison du Patrimoine, rue Henri Dunant, avec changement de destination de locaux pour transformation en locaux administratifs ; par ailleurs, sur cette même parcelle sont prévus la reconstruction du Colombier et la démolition d'un petit bâtiment comprenant plusieurs appentis,
- la mise en place sur le terrain de la rue de la République occupé par l'association des Jardins Familiaux, d'une deuxième tranche de 15 cabanes de jardins,
- la démolition pour reconstruction du Colombier susvisé, actuellement localisé Square de Street,
- la démolition du garage automobile acquis par la Ville en 2009, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville,
- la démolition des anciens locaux occupés par l'association Emmaüs,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de déposer pour ces projets, deux dossiers de demandes de permis de construire et trois dossiers de demande de permis de démolir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces demandes en tant que personne morale représentant la commune de Notre-Dame de Gravenchon,

Vu les projets tels que précisés ci-après :

Type d'autorisation	Objet	Situation
Permis de construire	- Transformation Maison du Patrimoine	Rue Henri Dunant
Permis de construire	- Mise en place de 15 cabanes de jardins	Rue de la République
Permis de démolir	- Colombier	Square de Street
Permis de démolir	- Garage automobile	Avenue Général de Gaulle
Permis de démolir	- Bâtiments « Emmaüs »	Rue Maréchal Leclerc

Décide,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes susvisées ainsi que les documents nécessaires à la délivrance des autorisations :

- à l'unanimité : pour la mise en place de 15 cabanes de jardins, la démolition du Colombier et des bâtiments Emmaüs,
- par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Lecourtois, L'Antoine, MM. Patin, Loisel, Chagraoui) pour la transformation de la Maison du Patrimoine et la démolition du garage automobile,

N° 59 – QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Monsieur PATIN concernant l'évolution du dossier « compteurs de gaz du Bois du Parc », Monsieur MORISSE indique qu'il est en attente d'une réponse de GRDF sur le reclassement d'une vingtaine de pavillons en catégorie 2 ; en effet, à l'époque, les installations avaient été jugées conformes par EDF-GDF.

Monsieur MORISSE ajoute que 101 foyers ont sollicité l'aide de la Ville pour une avance de trésorerie ; parallèlement, 3 habitants ne pouvant garantir le remboursement à la Ville de 45 € par mois bénéficieront très probablement d'une aide du Centre Communal d'Action Sociale.

Messieurs CHAGRAOUI et PATIN demandent si les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes ont été livrées, à l'issue du contrôle.

Monsieur WEISS répond par la négative, tout en précisant que les résultats de ce contrôle portant sur les comptes de 2002 à 2007 seront bien évidemment présentés et débattus.

Monsieur CHAGRAOUI donne lecture de la déclaration suivante :

Ces élections sont incontestablement une triple victoire pour la gauche. Victoire de l'ensemble des Présidents de région qui remettaient leurs mandats en jeu et qui se sont vus, une fois de plus, attribuer la confiance des citoyens. Victoire sur le projet politique porté par notre force qui a réussi à convaincre que la mise en place d'un «bouclier social» devait s'opérer rapidement afin de lutter efficacement contre les réformes lancées par la droite. Enfin, victoire de la gauche qui a su se rassembler dans la majorité des régions, ce qui ouvre indéniablement la voix d'une perspective d'union pour les échéances futures. Il n'est pas question pour autant de tomber dans un panégyrique en tirant ces seules conclusions de ce scrutin.

Cela n'aura échappé à personne mais le taux d'abstention a battu tous les records et il serait dangereux de ne pas en prendre acte ou pire encore de ne pas en tenir compte. Puisqu'il ne faut jamais tourner le dos aux enseignements de chaque élection, force est de constater que celle-ci recouvre une quantité pléthorique, et peut être un enseignement de la plus haute importance.

Ainsi aux vues de ce triste constat, nous devons nous poser cette question : Quel Parti politique dirige la France ?

Est-ce une droite dont l'agitation offre des signes avant coureurs d'essoufflement idéologique ou bien est-ce une gauche dont le mot d'ordre est de manifester, instinctivement, victoire sans mettre l'accent sur l'équation insoluble de cette élection : L'ABSTENTION.

Comme le rappelaient justement les analystes politiques, cette élection s'est accompagnée d'une nouvelle forme d'abstention : L'ABSTENTION POLITIQUE n'ayant d'ailleurs pas hésité de s'agréger à l'abstention d'indifférence, et qui devient, du coup, un véritable poncif des échéances locales.

Nous devons donc tirer les conclusions de ces élections en mettant en exergue de nouvelles problématiques :

La question du renouvellement des pratiques politiques (le cumul des mandats, la clarification des échelons politiques...)

La question de la comptabilisation du vote blanc. Evidemment cette proposition a sur sa face supérieure l'emprunte d'une mesure qui peut paraître quelque peu démagogique mais c'est la seule et unique façon d'apprécier de façon viable l'abstention politique.

Près d'un français sur deux ne se sont pas rendus aux urnes. Des lors, au delà de sa large victoire, la gauche avait une véritable occasion de secouer le ventre mou des propositions de façade de la droite sur, notamment, la réforme des collectivités territoriales.

Je dirais en conclusion que nous devons nous plier aux exigences de deux impératifs :

- *Ecouter les attentes de ceux qui nous ont manifesté leur confiance*
- *Entendre celles et ceux qui ont fait le choix, en s'abstenant, de disqualifier, non pas nos actes de femmes et d'hommes d'action, mais la manière isolée avec lesquels nous les conduisons.*

Il faut donc réagir rapidement avant que le parti abstentionniste devienne la nouvelle majorité politique de notre République.

Monsieur WEISS invite Monsieur CHAGRAOUI à éviter ce type de déclarations politiques dans l'enceinte du Conseil Municipal, laissant ainsi à chacun le soin de tirer les enseignements et conséquences de ces élections.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16.

* * * * *

La présente séance étant arrêtée à 59 délibérations ou rapports numérotés de 1 à 59

SOMMAIRE

01 -	Secrétaire de séance	02
02 -	Approbation du procès-verbal de la dernière séance	02
03 -	Compte-rendu des décisions du Maire	02
04 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission de Circulation du 3 Février 2010 :	
	1) Déplacement en Ville	02
	2) Transport à la demande	04
	Etat d'avancement des travaux suite à la commission du 22 octobre 2009	04
	Circulation	05
	Divers	05
05 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 Février 2010 :	
	1) Examen des demandes de subventions	06
	2) Budgets d'investissement et de fonctionnement 2010	08
	3) Questions diverses	08
06 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission des Sports du 2 Mars 2010 :	
	- Budget Investissement 2010	21
	- Subventions aux associations sportives	22
	- Questions diverses	23
07 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Culturelles et Sociales du 3 Mars 2010 :	
	I – Commission « Œuvres d'art »	24
	II – Examen des demandes de subventions des associations	25
08 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission des Travaux du 9 Mars 2010 :	
	- Projets Investissements 2010 non examinés lors des autres commission	27
09 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission Finances, Travaux et Politique de la Ville du 15 Mars 2010 :	
	- Subventions aux Associations	30
	- Compte Administratif 2009	30
	- Budget Primitif 2010	37
	- Budgets Annexes	47
10 -	Compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Culturelles du 17 Mars 2010 :	
	- Fête du Printemps	56
	- Fête de l'Eté	56
	- Point sur l'entrevue avec l'association des commerçants	57
	- Objets promotionnels pour la Ville	58

DIRECTION GÉNÉRALE

- 11 - Création d'une commission Risques Technologiques, Environnement et NTIC
(Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) 58

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 12 - Régime indemnitaire – Additif 58
- 13 - Emplois saisonniers – Création de 22 emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe ... 60

SERVICES FINANCIERS**☞ Adoption du Compte Administratif et Approbation du Compte de Gestion 2009 :**

- 14 - Ville..... 60
- 15 - Restaurant Administratif 61
- 16 - Cinéma des Trois Colombiers 62
- 17 - Foyer des Sports 62
- 18 - Locaux Commerciaux et Industriels 63
- 19 - Lotissement ZAC du Val Ravenot 64
- 20 - Lotissement ZAC du Bosquet Reine 64
- 21 - Régie des Transports 65

☞ Compte Administratif 2009 - Affectation du résultat :

- 22 - Ville..... 66
- 23 - Restaurant Administratif 67
- 24 - Cinéma des Trois Colombiers 68
- 25 - Foyer des Sports 68
- 26 - Locaux Commerciaux et Industriels 69
- 27 - Lotissement ZAC du Val Ravenot 70
- 28 - Lotissement ZAC du Bosquet Reine 72
- 29 - Régie des Transports 73

☞ Budgets Primitifs 2010 :

- 30 - Ville..... 74
- 31 - Restaurant Administratif 76
- 32 - Cinéma des Trois Colombiers 77
- 33 - Foyer des Sports 78
- 34 - Locaux Commerciaux et Industriels 79
- 35 - Lotissement ZAC du Val Ravenot 80
- 36 - Lotissement ZAC du Bosquet Reine 82
- 37 - Régie des Transports 83
- 38 - Vote des taux d'imposition 2010 84
- 39 - Subventions aux Associations dans le cadre du Contrat Educatif Local –
Régularisation 2009 85

40 -	Subvention de fonctionnement – Budget C.C.A.S. – Exercice 2010	85
41 -	Subventions aux Associations – Exercice 2010	86
42 -	Budget Ville – Exercice 2010 – Modification de l’autorisation de programme relative à la construction de l’E.H.P.A.D.	89
43 -	Budget Ville – Exercice 2010 – Modification de l’autorisation de programme relative à la requalification du quartier Arbalète	89
44 -	Budget Ville – Exercice 2010 – Clôture de l’autorisation de programme relative à la construction d’une nouvelle salle de sports	90

SERVICES GÉNÉRAUX

45 -	Prêts Etudiants – Garantie d’emprunt de la Ville (4 300 €)	91
46 -	Prêts Etudiants – Garantie d’emprunt de la Ville (5 000 €)	92

SERVICE CULTUREL

47 -	Reversement des recettes du Théâtre Municipal pour l’opérette « Le Chanteur de Mexico » à l’association Loisirs et Amitié à titre de subvention exceptionnelle	93
------	--	----

AFFAIRES FONCIÈRES

48 -	Achat d’un pavillon situé 8, Square de Street	93
49 -	Rétrocession aux Consorts SAVALLE d’une parcelle de terrain, sous l’allée du Mont à Lardier – Lieudit « Le Bois Carré »	94

SERVICES TECHNIQUES

50 -	Travaux d’accessibilité pour personnes à mobilité réduite – Demande de subvention auprès du Conseil Général	95
51 -	Travaux et acquisition 2010 en matière d’équipements sportifs – Demande de subvention auprès du Conseil Général	96
52 -	Travaux 2010 dans les établissements scolaires – Demande de subvention auprès du Conseil Général	97
53 -	Travaux 2010 à la Médiathèque – Demande de subvention auprès du Conseil Général ..	98

54 -	Gros travaux à l'Hôtel de Ville – Demande de subvention auprès du Conseil Général ..	99
55 -	Restauration site Fontaine Saint Denis et Eglise Notre-Dame – Demande de subvention auprès du Conseil Général, Conseil Régional et Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	99
56 -	Création d'un local archives pour les services de l'Hôtel de Ville dans les locaux de la Poste – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux et l'aménagement	100
57 -	Aménagement de locaux existants pour création de 2 pôles pour l'accueil de loisirs municipal et la ludothèque – Demande de subvention auprès du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté de communes Caux vallée de Seine pour les travaux et l'acquisition de mobilier et équipement	101
58 -	Demande d'autorisation d'occupation du sol – Autorisation donnée au Maire pour présenter deux demandes de permis de construire et trois demandes de permis de démolir	103
59 -	Questions diverses	104